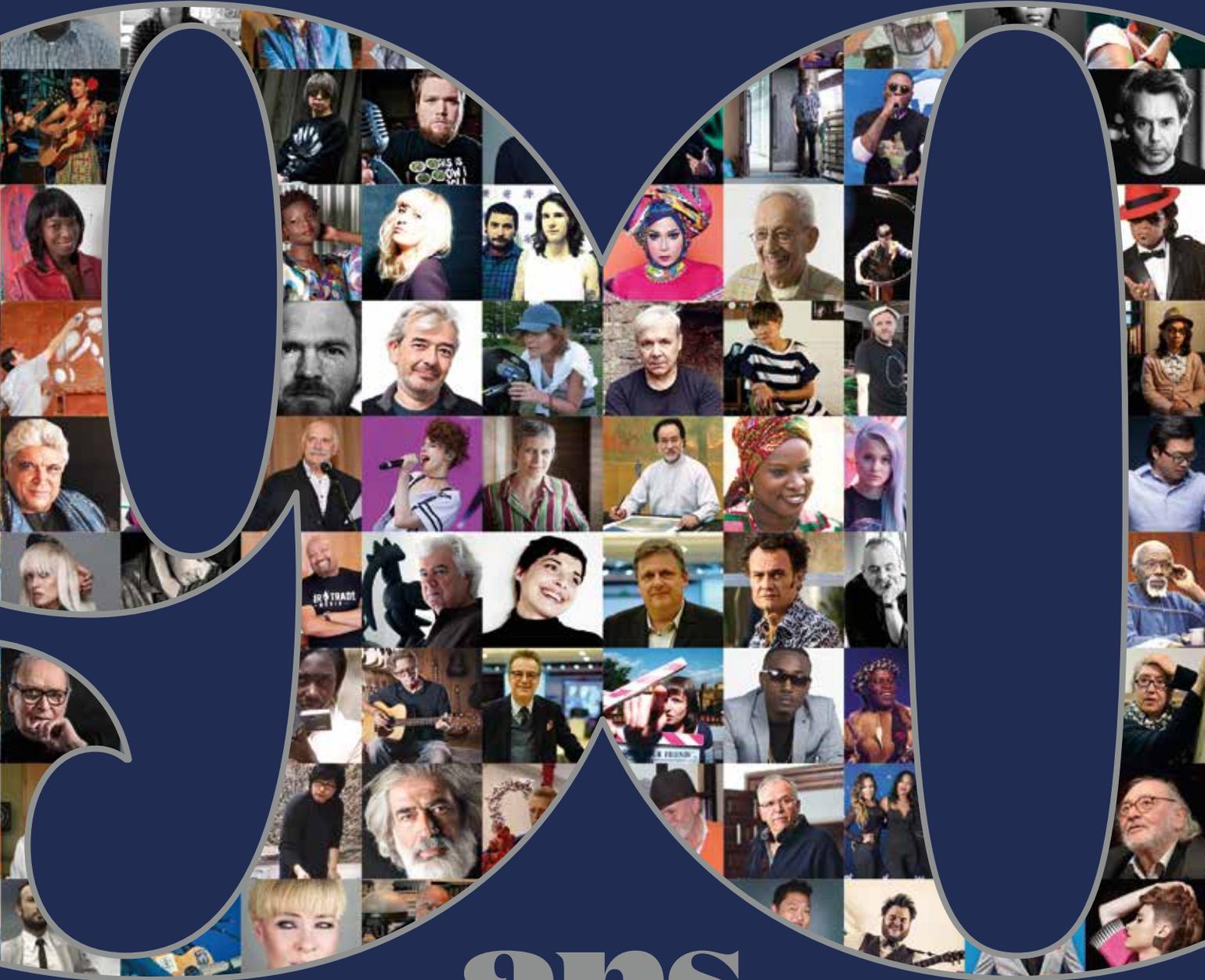




RAPPORT ANNUEL 2016



ans





RAPPORT ANNUEL 2016



AU SERVICE DES AUTEURS DANS LE MONDE



Profil

03

1^{RE} PARTIE

L'année en bref

Message du Président

« Grâce à la culture, nous connectons les gens entre eux, nous faisons naître des émotions, nous encourageons la diversité. »

Jean-Michel Jarre
Compositeur-Producteur
Président de la CISAC

2^E PARTIE

Notre expertise

Message du Directeur Général

« Nos priorités peuvent se résumer ainsi: promouvoir une rémunération équitable pour les auteurs. »

Gadi Oron
Directeur Général

3^E PARTIE

Présence mondiale

| | |
|--|-----------|
| PRÉSIDENCE | 16 |
| VICE-PRÉSIDENCE..... | 18 |
| MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL | 20 |
| CONSEIL D'ADMINISTRATION | 21 |
| CHIFFRES CLÉS..... | 22 |
| À LA UNE..... | 24 |
| FAITS MARQUANTS..... | 26 |
| | |
| PARTENARIATS | 46 |
| AFFAIRES PUBLIQUES ET JURIDIQUES | 48 |
| GOUVERNANCE | 50 |
| INFRASTRUCTURES OPÉRATIONNELLES ET TECHNIQUES | 52 |
| COMMUNICATIONS | 54 |
| CONSEILS INTERNATIONAUX DES CRÉATEURS | 56 |
| | |
| PRÉSENCE MONDIALE..... | 62 |
| AFRIQUE..... | 64 |
| ASIE-PACIFIQUE..... | 66 |
| EUROPE | 68 |
| AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES | 70 |
| SOCIÉTÉS MEMBRES DE LA CISAC | 72 |

PROFIL



NOUS SOMMES LA CISAC

La Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs
et Compositeurs.

230 dans **120**
SOCIÉTÉS MEMBRES PAYS

Nous sommes

*le premier réseau
mondial de sociétés
d'auteurs.*



*représentant
4 millions de créateurs
à travers le monde.*



*une
organisation
non gouvernementale.*



SITUÉE **À PARIS** AVEC
4 BUREAUX RÉGIONAUX



BURKINA FASO



CHILI



CHINE



HONGRIE

1926

90 ans

2016

NOUS PROTÉGEONS

les droits et représentons les intérêts
des créateurs du monde entier.





***Si les créateurs
ne luttent pas pour
ce qui est juste,
qui le fera ?***

Nelly Furtado



Auteur-Compositeur-Interprète
SOCAN / Canada



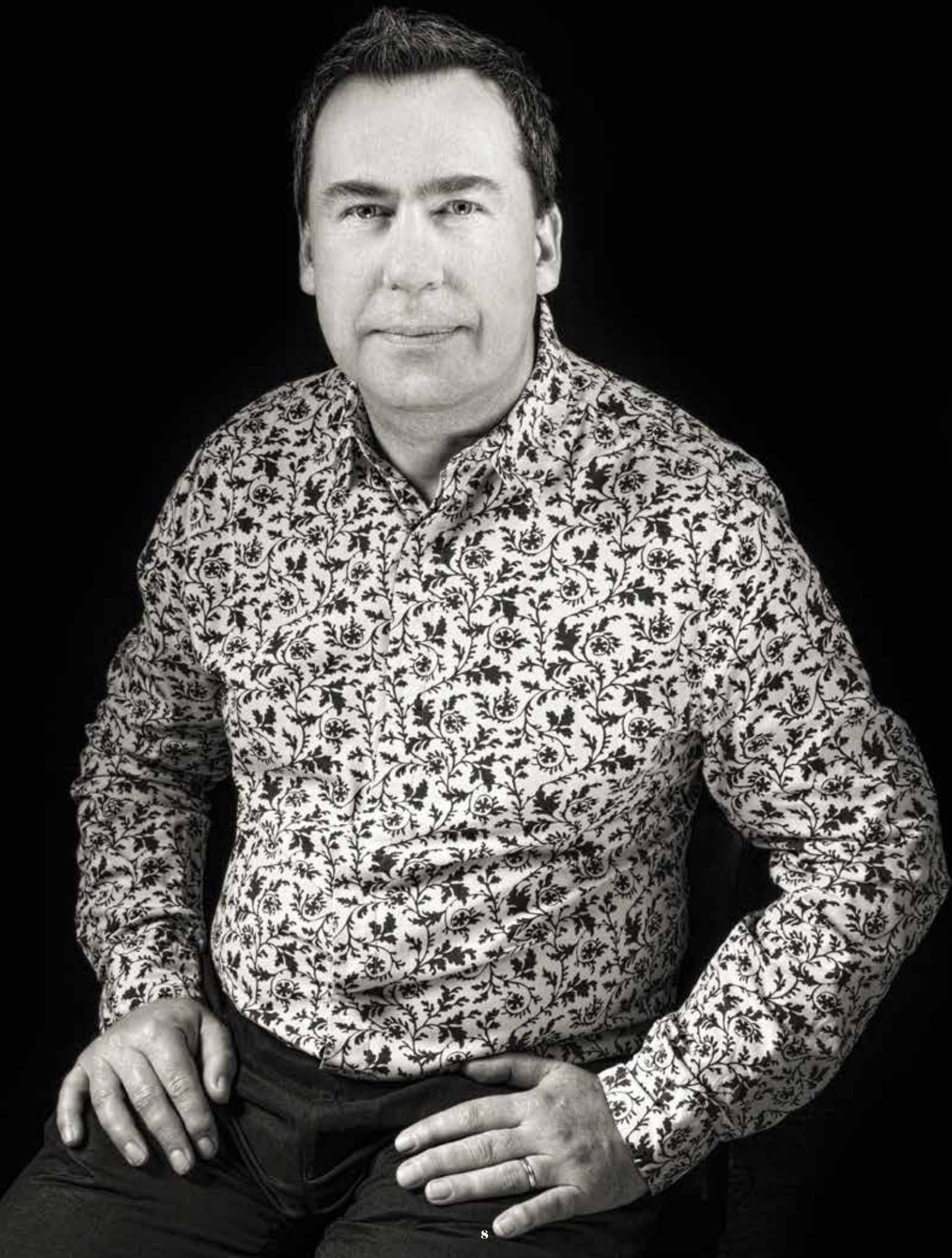


*Une fois que mes
chansons ont quitté la
maison, je veux qu'elles
explorent, qu'elles
rencontrent de nouvelles
personnes, qu'elles
prennent du bon temps
et qu'elles s'autorisent
même parfois quelques
incartades... tant que
nous restons en contact
et qu'elles m'envoient
de temps à autre
une carte postale.*

Imogen Heap



Auteur-Compositeur-Interprète
PRS for Music / Royaume-Uni





Les scénaristes et les réalisateurs sont contraints de céder leurs droits et de voir au final les acteurs économiques en profiter. Cette réalité doit changer. Les créateurs audiovisuels méritent de prendre part au succès de leurs œuvres.

Paul Powell



Scénariste / Réalisateur
ALCS / Royaume-Uni





***Les droits d'auteur
sont notre salaire.
Nous avons un métier
instable. Il peut faire de
nous des millionnaires,
nous offrir une vie
décente ou nous faire
sombrier dans la
pauvreté. Notre travail
doit être protégé par
un cadre juridique
solide et être soutenu
par les gouvernements.***

Roberto "Tito" Cossa



Dramaturge
ARGENTORES / Argentine





*Afin d'éviter que
l'éditeur ne devienne
l'avion et l'auteur
le vélo, nous devons
unir nos lettres
en écrivant avec
des mots qui
n'existent pas.*

Manuel Rui



Écrivain-Parolier
SPA / Angola





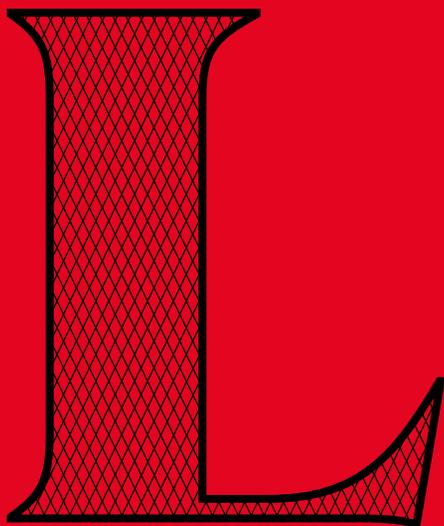
***L'art est universel.
Le droit de suite
pour les artistes
visuels et
leurs ayants droit
doit l'être
également.***

Yan Pei-Ming



Artiste visuel
ADAGP / Chine





La rémunération équitable est essentielle pour l'avenir de la communauté des créateurs, et notamment pour permettre à la jeune génération de continuer de créer des œuvres. Si le système n'offre plus la possibilité aux nouvelles générations de gagner leur vie dans le domaine créatif, pourquoi choisiraient-elles de suivre cette voie ?

En 2015, l'étude de la CISAC intitulée *Un monde très culturel* a brossé pour la première fois un tableau clair de la contribution des auteurs à l'économie mondiale. Et ce tableau est impressionnant. Les industries culturelles et créatives pèsent 2250 milliards de dollars et emploient directement près de 30 millions de personnes dans le monde. Dans le même temps, les auteurs perçoivent une part de plus en plus faible de ces revenus.

Nos secteurs dépendent de lois solides sur le droit d'auteur qui protègent les œuvres des créateurs et leur permettent d'obtenir un juste retour (sur investissement) pour les projets dans lesquels ils investissent.

***Grâce à la culture,
nous connectons
les gens entre eux,
nous faisons naître
des émotions,
nous encourageons
la diversité.***

Grâce à la culture, nous connectons les gens entre eux, nous faisons naître des émotions, nous encourageons la diversité. Si nous ne pouvons plus vivre de nos œuvres, si nous ne pouvons plus créer, le monde deviendra de plus en plus pauvre, non seulement sur le plan culturel mais également sur le plan économique.

La CISAC se tient aux côtés de la communauté artistique dans son combat pour la rémunération équitable des auteurs. Nous encourageons vivement les décideurs politiques à rééquilibrer le transfert de valeur qui s'opère actuellement dans le marché numérique, où les intermédiaires en ligne développent des entreprises multimilliardaires grâce aux œuvres, sans pour autant rémunérer équitablement les auteurs. Il est de notre devoir et de notre responsabilité, pour l'avenir de notre culture et de notre société, de protéger les créateurs.



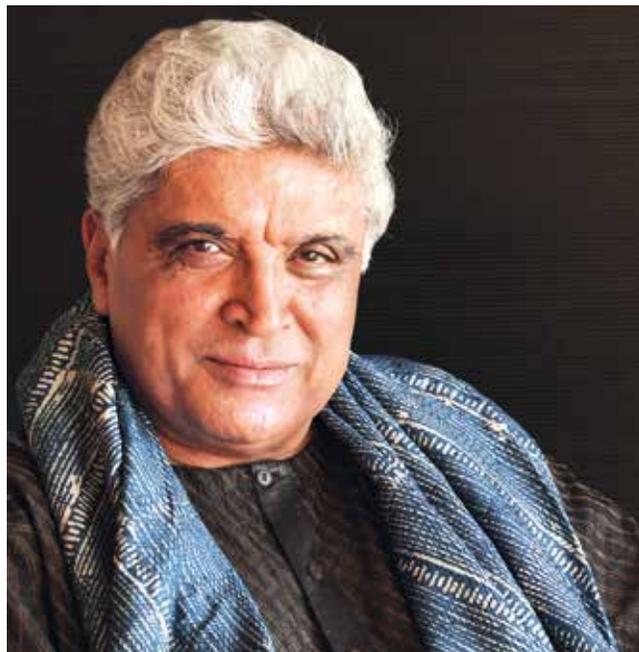
JEAN-MICHEL JARRE
COMPOSITEUR - PRODUCTEUR /
PRÉSIDENT DE LA CISAC



Grâce à la musique, les voix des femmes, encore trop souvent réduites au silence, peuvent être entendues.

ANGÉLIQUE KIDJO - AUTEUR-INTERPRÈTE / VICE-PRÉSIDENTE

 Mes chansons contribuent à faire connaître l'héritage de mon pays et de mon continent, l'Afrique, dans le monde entier. La musique est sans nul doute la langue la plus parlée au monde, et la culture, sous toutes ses formes, ne connaît pas de frontières. La CISAC défend ce moyen d'interaction, de cohésion sociale et d'expression de la diversité culturelle. Grâce à la musique, les voix des femmes, encore trop souvent réduites au silence, peuvent être entendues. Écouter ce que les femmes ont à dire, leur offrir une reconnaissance et les encourager en tant que créatrices, les rémunérer pour leurs œuvres: voilà des attitudes simples qui changeront la façon dont les femmes perçoivent leurs vies quotidiennes. J'espère que cette émancipation inspirera de nombreuses jeunes femmes à travers le monde à faire ce que j'ai fait, à trouver leur voix, à être fières de leur héritage, à contribuer à la revitalisation de leurs cultures et à les partager avec le reste du monde. Ceci profiterait à l'humanité toute entière.



Le grand public offre un soutien considérable aux productions locales.

JAVED AKHTAR - SCÉNARISTE - POÈTE - PAROLIER / VICE-PRÉSIDENT

  Pouvant compter sur une population immense et sur l'émergence d'une classe moyenne avide de culture, l'Asie est devenue le premier continent en termes de richesse et d'emplois dans le domaine des industries culturelles et créatives. Dans la musique, le cinéma et les autres médias, le grand public offre un soutien considérable aux productions locales. L'Inde est aujourd'hui le premier producteur de films au monde et représente le sixième marché mondial en termes de recettes au box-office. Les marchés du livre et de la presse se développent également rapidement, offrant ainsi d'importantes perspectives aux créateurs. L'Inde a adopté une excellente modification de sa Loi sur le droit d'auteur, en phase avec les meilleures pratiques internationales. Cependant, les copies illégales et le partage non autorisé d'œuvres créatives restent une pratique largement répandue, privant ainsi les créateurs de la rémunération qui leur est due. Les pays du monde entier, dont l'Inde, doivent renforcer la protection de la propriété intellectuelle afin de préserver notre culture et notre identité. Le rôle de la CISAC est décisif pour véhiculer ce message au nom de tous les créateurs.



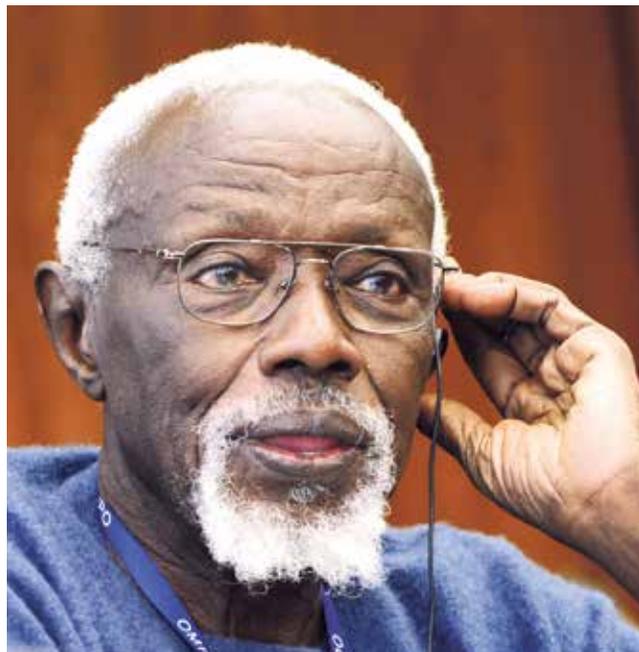


À l'heure actuelle, ce droit n'existe que dans quelques pays.

MARCELO PIÑEYRO - RÉALISATEUR / VICE-PRÉSIDENT



En Amérique latine, ma région, le Chili est sur le point d'introduire dans sa législation un droit incessible et inaliénable à rémunération pour les scénaristes et réalisateurs. Cette initiative est le résultat d'une intense campagne de sensibilisation menée par la CISAC aux côtés de Writers & Directors Worldwide. L'objectif de cette campagne pour la rémunération équitable des créateurs audiovisuels, lancée à Pékin en novembre dernier, est de permettre à ces créateurs de percevoir des revenus pour la réutilisation ou la rediffusion de leurs œuvres. À l'heure actuelle, ce droit n'existe que dans quelques pays, mais pour être efficace à l'ère du numérique, où les films ne connaissent pas de frontières, il doit être adopté par tous. Ce n'est qu'à ce moment-là que les auteurs recevront une rémunération pour leur œuvre, quelle que soit la région du monde où celle-ci est diffusée. Ce sont précisément ces ressources qui permettront aux scénaristes et aux réalisateurs de créer les histoires de demain au bénéfice de tous.



La CISAC encourage l'adoption de lois qui protègent le droit d'auteur et soutient la création de nouvelles sociétés d'auteurs.

OUSMANE SOW - SCULPTEUR / VICE-PRÉSIDENT



Quand j'ai débuté, je ne savais pas si j'allais pouvoir vivre de mon art. La situation est toujours la même aujourd'hui pour de nombreux artistes africains et le soutien de la CISAC est, à ce titre, vital. La CISAC encourage l'adoption de lois qui protègent le droit d'auteur, soutient la création de nouvelles sociétés d'auteurs et organise des programmes de formation ciblés pour permettre aux auteurs d'être à même de protéger leurs droits. La campagne pour l'adoption universelle du droit de suite milite pour que les artistes visuels reçoivent un petit pourcentage du prix de vente lorsque leurs œuvres sont revendues par une salle de vente ou une galerie. De nombreux pays africains soutiennent ce droit et l'ont défendu aux côtés de la CISAC au sein de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). L'adoption de ce droit constituerait une marque de respect à l'égard des artistes visuels du monde entier.



MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



“Nos priorités peuvent se résumer ainsi : promouvoir une rémunération équitable pour les auteurs.”

GADI ORON, DIRECTEUR GÉNÉRAL

QUELLE EST LA TENDANCE MONDIALE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DROITS DES AUTEURS ?

Depuis 90 ans, la CISAC s'attache à promouvoir les droits d'auteur dans le monde et à soutenir le réseau mondial des organisations de gestion collective. Les auteurs n'ont jamais rien obtenu facilement mais de nouvelles sociétés d'auteurs rejoignent actuellement le réseau de plus en plus étendu de la CISAC et les perceptions mondiales sont en hausse. Les cadres juridiques se modernisent et les décideurs politiques prennent de plus en plus en compte la nécessité d'adapter les lois. L'idée selon laquelle une protection de la propriété intellectuelle et le libre accès aux œuvres offriraient un avantage concurrentiel devient obsolète. Cependant, l'ère numérique remet en question la rémunération des auteurs comme jamais auparavant. Les négociations avec certains acteurs du marché en ligne sont souvent difficiles et les créateurs sont souvent désavantagés face aux grands opérateurs numériques. Ceci rend la gestion collective plus essentielle que jamais.

SELON VOUS, QUELLES ONT ÉTÉ LES RÉALISATIONS CLÉS DE LA CISAC EN 2015 ?

Nous avons lancé une révision de notre structure de gouvernance afin d'établir un système

offrant davantage de soutien à nos membres. La nouvelle approche permettra de mieux prendre en compte les différents niveaux de développement de nos membres et de reconnaître les nouvelles structures et les nouveaux modèles économiques qui voient le jour dans notre secteur.

Nous avons également renforcé notre visibilité. Nous avons publié une étude unique en son genre intitulée *Un monde très culturel*, qui dresse le premier panorama mondial des industries culturelles et créatives et démontre la contribution de notre secteur à l'économie mondiale et à la création d'emplois. Cet outil essentiel permet à la CISAC de promouvoir un environnement durable pour les créateurs.

Nous avons intensifié nos efforts de lobbying et travaillé aux côtés des gouvernements et législateurs pour faire évoluer les lois lorsqu'elles portent atteinte aux intérêts des créateurs. Trois grandes campagnes sont en cours sur les thèmes suivants : la rémunération équitable dans les marchés numériques ; l'adoption mondiale du droit de suite des artistes visuels ; le droit à rémunération des créateurs audiovisuels.

Nous avons développé nos activités pédagogiques, renforcé la coopération avec certains établissements universitaires et établi également des partenariats solides

avec des organisations internationales. Enfin, nous avons amélioré notre communication à l'égard de nos membres et du grand public à travers plusieurs outils (site Internet, médias sociaux, publications et lettres d'information).

QUELLES SONT LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA CISAC ?

L'un de nos prochains objectifs est de mener à bien la réforme de la gouvernance et de mettre en place le nouveau processus de contrôle de conformité, de moderniser nos outils de gouvernance et d'envisager une nouvelle approche concernant nos critères d'appartenance de nos membres.

Sur le plan extérieur, nos priorités se résument en un mot : la rémunération des auteurs. Le marché est de plus en plus numérique mais les perceptions liées aux usages numériques restent pourtant faibles. Résoudre ce problème nécessite d'agir à différents niveaux : législation, renforcement des capacités opérationnelles de nos membres, sensibilisation et pédagogie. Notre priorité est de rééquilibrer le transfert de valeur qui favorise actuellement les opérateurs numériques aux dépens des auteurs. Les revenus issus du numérique doivent augmenter pour tous les créateurs.

L'ÉQUIPE DE DIRECTION



Thibault de Fontenay
Directeur des Opérations



Sylvain Piat
Directeur des Normes et Règles Professionnelles



Silvina Munich
Directrice Répertoires et Relations avec les Créateurs



Cécile Roy
Directrice de la Communication



José Macarro
Directeur des Systèmes d'information



Balamine Ouattara
Directeur Régional Afrique



Benjamin Ng
Directeur Régional Asie-Pacifique



Mitko Chatalbashev
Directeur Régional Europe



Santiago Schuster
Directeur Régional Amérique latine et Caraïbes

CONSEIL D'ADMINISTRATION



“Nous avons été actifs sur tous les fronts.”

ERIC BAPTISTE
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION



« Après une année de restructuration, nous sommes fiers du travail accompli en 2015. La CISAC et son Directeur Général, Gadi Oron, ont été actifs sur tous les fronts, notamment en ce qui concerne les relations avec les pouvoirs publics et l'industrie, la gouvernance des sociétés d'auteurs et les initiatives technologiques. »



“Améliorer la transparence et l'efficacité dans tout notre réseau de sociétés membres.”

MARISA GANDELMAN
VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION



« L'année 2015 a été consacrée à la réforme nécessaire de nos règles et outils de gouvernance afin d'améliorer la transparence et l'efficacité dans tout notre réseau de sociétés membres. Dans un environnement économique en pleine évolution, où la technologie modifie la manière dont les sociétés d'auteurs mènent leurs activités, la coopération est essentielle pour garantir que nous améliorions tous notre structure de gouvernance, et par là même notre position. »



“La CISAC est aujourd'hui plus unie que jamais.”

JAVIER GUTIÉRREZ VICÉN
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION



« À 90 ans, la CISAC continue de se renouveler, démontrant ainsi que la gestion collective est le meilleur mode de défense des droits des auteurs dans un environnement numérique et mondial. En 2015, des progrès considérables ont été réalisés, notamment grâce à la création de nouveaux outils, au travail mené avec des organisations internationales et à la modernisation des processus de la CISAC, qui est aujourd'hui plus unie que jamais. »

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Élu par l'Assemblée Générale de juin 2013 pour une période de trois ans

 **ERIC BAPTISTE**
PRÉSIDENT
SOCAN (CANADA)

 **MARISA GANDELMAN**
VICE-PRÉSIDENT
UBC (BRÉSIL)

 **JAVIER GUTIÉRREZ VICÉN**
VICE-PRÉSIDENT
VEGAP (ESPAGNE)

 **BRETT COTTLE**
APRA (AUSTRALIE)

 **ANDRÁS SZINGER**
ARTISJUS (HONGRIE)

 **ELIZABETH MATTHEWS**
ASCAP
(ÉTATS-UNIS)

 **URBAN PAPPI**
BILD-KUNST
(ALLEMAGNE)

 **MIKE O'NEILL**
BMI (ÉTATS-UNIS)

 **HARALD HEKER**
GEMA (ALLEMAGNE)

 **MITSUO SUGAWARA**
JASRAC (JAPON)

 **JOCHEM DONKER**
LIRA (PAYS-BAS)

 **SAMI BENCHEIKH**
EL HOCINE
ONDA (ALGÉRIE)

 **ROBERT ASHCROFT**
PRS FOR MUSIC
(ROYAUME-UNI)

 **PATRICK RAUDE**
SACD (FRANCE)

 **JEAN-NOËL TRONC**
SACEM (FRANCE)

 **GUILLERMO OCAMPO**
SADAIC (ARGENTINE)

 **REV. ABE SIBIYA**
SAMRO
(AFRIQUE DU SUD)

 **ENRIQUE GÓMEZ**
PIÑEIRO
SGAE (ESPAGNE)

 **GAETANO BLANDINI**
SIAE (ITALIE)

 **KARSTEN DYHRBERG**
NIELSEN
STIM (SUÈDE)

CHIFFRES CLÉS

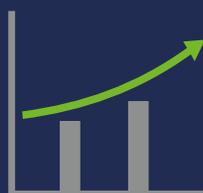
(DONNÉES 2014)

7,9 Mds€

**MONTANT DES DROITS PERÇUS
PAR LES SOCIÉTÉS MEMBRES DE LA CISAC**

+2,8%

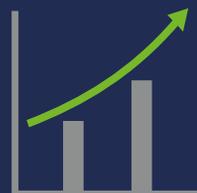
**CROISSANCE DES DROITS PERÇUS
PAR RAPPORT À 2013,
EN EUROS COURANTS**



2013 2014

+5,0%

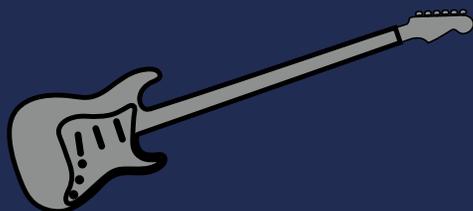
**CROISSANCE DES DROITS PERÇUS
PAR RAPPORT À 2013,
EN EUROS CONSTANTS**



2013 2014

+2,4%

**CROISSANCE DES DROITS PERÇUS
POUR LA MUSIQUE**



87 % DU TOTAL DES DROITS PERÇUS

+5,2%

**CROISSANCE DES DROITS PERÇUS
POUR LE RÉPERTOIRE NON MUSICAL**



13 % DU TOTAL DES DROITS PERÇUS

+4,1%

CROISSANCE EN
EUROPE



61 % DU TOTAL DES DROITS PERÇUS

+11,0%

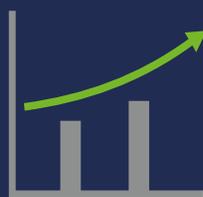
CROISSANCE
DANS LES PAYS BRICS PAR RAPPORT À 2013



5 % DU TOTAL DES DROITS PERÇUS

+3,8%

CROISSANCE
DES DROITS D'EXÉCUTION
PUBLIQUE

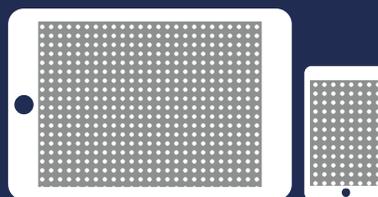


2013 2014

79 % DU TOTAL DES DROITS PERÇUS

+20,2%

CROISSANCE
DU SECTEUR NUMÉRIQUE ET MULTIMÉDIA
PAR RAPPORT À 2013



6,5 % DU TOTAL DES DROITS PERÇUS

314 M€

RÉMUNÉRATION
POUR COPIE PRIVÉE



1,33 €

MOYENNE DES DROITS PERÇUS
DANS LE MONDE
PAR HABITANT



CISAC à la une

01
**ÉTUDE SUR
LES INDUSTRIES
CULTURELLES
ET CRÉATIVES**

Le 3 décembre 2015, la CISAC a publié une étude unique en son genre intitulée « *Un monde très culturel – Premier panorama mondial de l'économie de la culture et de la création* ». L'étude a été dévoilée lors d'une conférence de presse organisée à l'UNESCO.

Près de **300 articles relayés par 200 médias** (presse écrite, web, radio et télévision) ont couvert l'événement, renforçant ainsi considérablement la visibilité de la CISAC et diffusant le message clé concernant le poids économique de la culture.

Les grandes agences de presse mondiales ont relayé la publication de l'étude (**Reuters, Bloomberg, Associated Press, AFP, EFE et German Dow Jones**).



L'information a également été largement relayée en Allemagne, en Suisse, en Espagne, en Amérique latine, en Afrique, aux États-Unis et en Chine ainsi que dans la presse spécialisée (**Billboard, Music Week**).

02
RAPPORT SUR LES PERCEPTIONS MONDIALES

En octobre 2015, la CISAC a publié une **seconde édition de son rapport sur les perceptions mondiales** (basé sur les chiffres de l'année 2014). Il s'agit du second rapport publié en 2015. Le premier rapport, couvrant les perceptions de l'année 2013, a été diffusé en février. Le rapport a attiré l'attention de journaux influents tels que **Le Monde** qui a publié une interview du Directeur Général de la CISAC.



La presse spécialisée (**Billboard, Music Week, et Music & Copyright**) a également relayé les chiffres clés du rapport.



03
ÉVÉNEMENTS CISAC

Les événements organisés ou soutenus par la CISAC ont recueilli une vaste couverture médiatique dans le monde.

En Afrique,

la réunion du Comité Africain de la CISAC **en Angola** a fait l'objet d'articles dans de nombreux journaux, tout comme la formation sur la copie privée, co-organisée par la CISAC et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) **en Côte d'Ivoire**.

En Europe, la conférence de la SPAUTORES sur le thème « Culture, lusophonie et droits d'auteur à l'ère du numérique » a attiré l'attention des médias portugais, tout comme le gala annuel de la société au cours duquel la CISAC a reçu le Prix international.



En Russie, à l'invitation de la société RAO, le Directeur Général et le Directeur Régional Europe de la CISAC ont rencontré des représentants de l'agence gouvernementale ROSPATENT. Cette réunion a fait l'objet de nombreux articles. À l'occasion du **Comité Européen à Sofia,** les médias bulgares ont également relaté dans le détail la réunion de la délégation CISAC avec le ministre bulgare de la Culture.



En Asie, le congrès 2015 de Writers & Directors Worldwide, organisé à **Pékin** en présence de hauts représentants de l'Administration nationale du droit d'auteur de la Chine (NCAC) et de hauts responsables de l'industrie du cinéma chinois, a attiré l'attention des médias. **L'information a notamment été relayée par la chaîne de télévision nationale chinoise CCTV6.**

Faits marquants 2015



Mai 2015

06 Le Comité Technique Opérations (BTC) s'est réuni à Barcelone.

Un nouveau Président a été élu, un nouveau règlement intérieur a été adopté, et un groupe de travail a été formé afin d'engager des discussions sur le processus d'octroi de licences en ligne et les questions liées à la répartition.

06 La réunion du Comité Services d'Information (ISC) a été organisée conjointement pour la première fois avec le BTC.

Plus de 140 représentants de 60 sociétés ont assisté aux deux réunions dont l'objectif était de renforcer la coopération entre les experts en charge des opérations et des outils informatiques. La nouvelle structure des quatre groupes d'experts de l'ISC a été lancée.

06 En soutien de sa société UACRR, membre de longue date, la CISAC a écrit au Premier ministre ukrainien et au ministre ukrainien de l'Économie pour contribuer à améliorer la situation de la gestion collective en Ukraine.

06 En Moldavie, le Directeur Régional Europe de la CISAC a rencontré le Directeur adjoint de l'organe de surveillance public AGEPI pour discuter de l'amélioration du système de gestion collective.

II Le Comité Affaires Publiques s'est réuni à Paris pour définir une stratégie globale visant à répondre aux problèmes liés à la responsabilité des intermédiaires techniques, au transfert de valeur et au régime de responsabilité limitée dans le cadre des récents développements survenus au niveau européen.

II Au Pérou, le Directeur Régional Amérique latine et Caraïbes de la CISAC a participé à un séminaire de formation conjoint OMPI/SGAE, auquel ont assisté plus de 40 représentants de Bureaux du droit d'auteur de la région et experts techniques de plusieurs sociétés.

14/15 Aux Philippines, le Comité Asie-Pacifique a organisé sa réunion bisannuelle parallèlement au 50^e anniversaire de la FILSCAP. Les débats ont notamment porté sur les tarifs de radiodiffusion, la rémunération équitable des créateurs, les licences délivrées par Music Copyright Thailand (MCT) au Myanmar, au Laos et au Cambodge, et les différents moyens d'assister la société MOSCAP (Mongolie).

14/15 En Mongolie, le Directeur Régional Asie-Pacifique de la CISAC a participé à une réunion avec la MOSCAP, le nouveau Membre Provisoire de la CISAC, et l'Office du droit d'auteur pour examiner les différents moyens d'assister la société.

18/19 **À Buenos Aires, le Conseil International des Créateurs des Arts Graphiques, Plastiques et Photographiques (CIAGP) a organisé sa conférence annuelle. Présidée par l'artiste visuel Hervé di Rosa, la réunion a été accueillie par la société locale des arts visuels membre de la CISAC, la SAVA. La réunion a été ouverte par la sénatrice argentine, Norma Morandini, qui a exprimé son engagement en faveur du projet de loi sur le droit de suite actuellement examiné par le Sénat argentin. Marcelo Piñeyro, réalisateur et Vice-Président de la CISAC, a soutenu l'initiative. Un groupe de coopération a été créé afin de renforcer la gestion collective des arts visuels en Argentine, au Brésil, à Cuba, au Chili, au Mexique et en Uruguay.**



Norma Morandini
Sénatrice
Argentine

27 En Roumanie, le Directeur Régional Europe de la CISAC a présenté le modèle de gouvernance et les Règles Professionnelles de la CISAC à l'occasion d'une conférence organisée conjointement par l'OMPI et l'ORDA (Office roumain du droit d'auteur) sur la gestion collective.

28 En Espagne, le Directeur Régional Amérique latine et Caraïbes de la CISAC a participé à une conférence intitulée « Le droit d'auteur en Amérique latine : enjeux, défis et tendances pour les auteurs », répondant à l'invitation de l'initiative européenne « Mercosur Helpdesk ». L'organisation espagnole des éditeurs de musique (AEEDI) a également invité le Directeur Régional à s'exprimer sur les relations entre les éditeurs et les sociétés de gestion collective en Amérique latine.

30 La page Facebook de la CISAC a passé la barre des 400 likes. Le nombre de followers sur Twitter a décuplé depuis son lancement.



Juin 2015

01/02 Le Conseil d'Administration s'est réuni à Bruxelles.

01/05 À Pékin, la CISAC a participé à la réunion plénière de l'ISO TC46 / SC9 sur l'identification et la description des œuvres.

02 À Bruxelles, les Conseils d'administration de la CISAC et de FastTrack ont approuvé un nouveau cadre de gouvernance transversal visant à superviser des projets d'intérêt commun pour les communautés de créateurs, les éditeurs et les sociétés.

03 Le Directeur Régional Asie-Pacifique de la CISAC a rencontré la DG Commerce de la Commission européenne (CE) pour discuter des priorités en Asie-Pacifique et demander à la CE de soutenir l'extension de la durée du droit d'auteur au Japon et l'introduction du droit de suite pour les artistes visuels en Chine, au Japon et en Corée.

03 Le Groupe de travail CISAC/BIEM sur les utilisations en ligne s'est réuni à Bruxelles.

03 Le Comité Exécutif du CIAM s'est réuni à Bruxelles.

03 WOMEN@CISAC a organisé sa seconde réunion appelant à une meilleure représentation des femmes dans les postes de direction au sein de la communauté CISAC.

Jun 2015



04 *Plus de 200 participants de 47 sociétés membres ont assisté à l'Assemblée Générale 2015 de la CISAC. Le Président de la CISAC, Jean-Michel Jarre, a évoqué le besoin urgent de promouvoir les droits d'auteur à l'échelle mondiale. Il a dirigé un panel dans lequel un groupe de créateurs a appelé à renforcer la mobilisation pour une rémunération plus équitable des auteurs dans le marché numérique.*

04 **La CISAC a publié son Rapport d'activité 2015** dans un nouveau format magazine.



04 **Au Chili**, suite à la campagne menée par ATN-Chile, la CISAC et Writers & Directors Worldwide, un projet de loi accordant aux auteurs audiovisuels un droit inaliénable à rémunération pour la communication publique de leurs œuvres a été approuvé.

04 **En Moldavie**, afin de soutenir son membre local AsDAC, la CISAC s'est adressée au Premier ministre à propos de la situation de la gestion collective dans le pays.

04 **En Pologne**, avec le soutien du ministère polonais de la Culture, la CISAC est entrée en contact avec l'organisation polonaise en charge des arts visuels ZPAP dans le but d'encourager la protection du droit de suite.

07 **Le Groupe de liaison CISAC/CIEM** s'est réuni à Cannes.

Faits marquants 2015



Juin 2015



08

Au MIDEM, lors d'une session réunissant de nombreux participants, la Vice-Présidente du Conseil d'Administration de la CISAC et DG de l'UBC, Marisa Gandelman, le Membre du Conseil d'Administration de la CISAC et DG de la SAMRO, Siphon Diamini, et le Directeur Général d'Universal Music Publishing pour l'Inde, Achille Forler, ont souligné le potentiel inexploité des industries créatives dans les BRICS.

10

À Oslo, la CISAC a présenté ses Règles Professionnelles à l'occasion d'une session de formation sur la gestion collective organisée par NORCODE et l'OMPI.

10
11

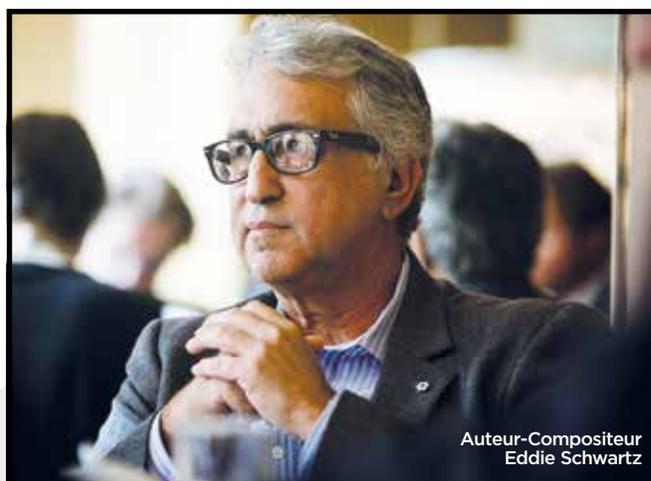
À Berlin, la CISAC a présenté son projet de mise en œuvre des nouvelles normes et règles à l'occasion du Forum sociétés/éditeurs.

15
18

À Shanghai, le Directeur Régional Asie-Pacifique de la CISAC s'est exprimé lors d'une table ronde intitulée « La protection du droit d'auteur pour les films : le point de vue des créateurs et des ayants droit », organisée à l'occasion du Festival international du film. Il a salué la nouvelle proposition de modification de la Loi chinoise sur le droit d'auteur accordant aux créateurs la paternité des œuvres audiovisuelles.

18

EN ALLEMAGNE, L'AUTEUR-COMPOSITEUR, CO-PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES COMPOSITEURS D'AMÉRIQUE DU NORD ET PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES AUTEURS-COMPOSITEURS DU CANADA, EDDIE SCHWARTZ, S'EST EXPRIMÉ LORS DU CONGRÈS INTERNATIONAL 2015 DE L'ALAI, APPELANT LES DÉCIDEURS À SOUTENIR LES CRÉATEURS ET LA CAMPAGNE FAIR TRADE MUSIC.



Auteur-Compositeur
Eddie Schwartz

22
23

À Budapest, la Commission Juridique a abordé la question des intermédiaires techniques et du transfert de valeur dans le cadre des derniers développements survenus au niveau européen, la rémunération pour copie privée, la pratique actuelle des « guichets uniques » et la participation des éditeurs à la rémunération statutaire.

29

À Bruxelles, la CISAC a participé à la réunion célébrant le 10^e anniversaire du Mécanisme de dialogue UE/Chine sur la propriété intellectuelle.

30 **À Genève, la CISAC a organisé une réunion sur le droit de suite des artistes visuels à l'occasion de la 30^e session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) de l'OMPI.**

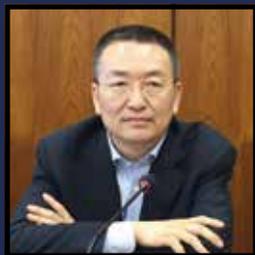
Le Professeur Sam Ricketson a présenté son étude universitaire, commandée par la CISAC. Les artistes visuels Hervé Di Rosa et José de Guimarães ont donné leur point de vue de créateurs. M. Yu Cike, Directeur Général de la division du droit d'auteur de l'Administration nationale du droit d'auteur de la Chine, a déclaré que la Chine était favorable à des discussions internationales sur le droit de suite.



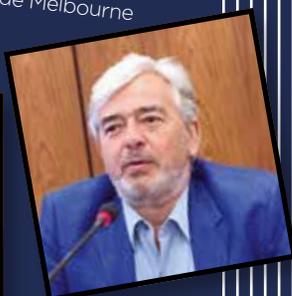
Sam Ricketson
Professeur de droit
à l'Université
de Melbourne



José De Guimarães
Artiste Visuel



Yu Cike
Directeur Général
de la division du droit
d'auteur de la NCAC



Hervé Di Rosa
Artiste Visuel



Juillet/Août 2015

01

Le Président et les Vice-Présidents de la CISAC ont adressé une lettre au Président du Parlement européen et à plusieurs députés européens

leur faisant part de leurs inquiétudes concernant les propositions visant à autoriser l'utilisation commerciale des œuvres d'art dans les lieux publics sans l'autorisation des titulaires de droits (« exception de panorama »).

**06
09**

Le Comité Africain et son Comité Exécutif se sont réunis à Luanda.

Accueillies par l'Union nationale des artistes et compositeurs angolais (UNAC), à l'invitation du ministère angolais de la Culture, ces deux réunions ont rassemblé des représentants de 22 sociétés africaines. Le ministre angolais de la Culture a ouvert l'événement. Les débats ont porté sur la copie privée, la réforme de la gouvernance de la CISAC, le projet de base de données africaine commune et les activités de la PACSA. Une délégation, comprenant le Directeur Général de la CISAC et le Président de la société locale UNAC, a rencontré le Ministre de la Culture.



10

À Paris, la CISAC et l'organisation dédiée à la coopération UE-Chine

dans le domaine de la propriété intellectuelle, IPKey, ont accueilli une délégation de l'Administration nationale du droit d'auteur de la Chine (NCAC) et de la Music Copyright Society of China (MCSC) au siège de la CISAC. Durant la réunion, les sujets de discussion ont porté sur les licences collectives étendues, les intermédiaires techniques et le transfert de valeur, la bonne gouvernance et le droit de suite des artistes visuels.



Faits marquants 2015



Juillet/Août 2015

12
13

À la Barbade,

le Directeur Régional Amérique latine et Caraïbes de la CISAC a participé aux côtés des sociétés ECCO (Sainte-Lucie), COSCAP (La Barbade), JACAP (Jamaïque) et COTT (Trinité-et-Tobago) à une réunion avec le Bureau des négociations commerciales de la CARICOM afin de discuter de l'octroi de licences pour la télévision gratuite et payante.

15
16

Au Burkina Faso, la CISAC a participé à un atelier avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) en vue de promouvoir des mesures de lutte contre le piratage en Afrique.

15

À Paris, la CISAC a signé un accord de coopération historique avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). L'accord a établi le cadre pour des activités pédagogiques et de formation visant à soutenir et promouvoir les sociétés et les créateurs dans les pays d'Afrique francophone.



17

À Paris, le groupe de travail sur les arts visuels s'est réuni pour définir les prochaines étapes de la campagne conjointe CISAC/EVA/GESAC pour le droit de suite des artistes visuels, avec des participants de l'ADAGP, de la DACS, d'EVA, du GESAC, de PROLITTERIS, de la SAVA et de la VEGAP.

17

À Xuzhou, en Chine, le Directeur Régional Asie-Pacifique de la CISAC s'est exprimé sur la gestion collective lors d'un séminaire sur la protection des droits d'auteur musicaux, auquel ont assisté 160 participants issus du monde universitaire, des tribunaux spécialisés dans le droit d'auteur, de l'industrie musicale et des organisations de consommateurs.

23

En Argentine, le Directeur Régional Amérique latine et Caraïbes de la CISAC a organisé un séminaire sur la gestion collective à l'Université de Buenos Aires. L'événement a réuni des juges, des représentants de l'agence gouvernementale, des étudiants de troisième cycle, des représentants de sociétés d'auteurs, et des professionnels de l'industrie culturelle.

27

En Ukraine, une série de réunions a été organisée avec le ministère de l'Économie pour évoquer la situation critique de la gestion collective dans le pays.

28
29

Au Guatemala, le Président du CIAM a assisté au congrès annuel de l'Association latino-américaine des auteurs et compositeurs de musique (ALCAM).

28
30

À BOGOTA, LE DIRECTEUR RÉGIONAL AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES DE LA CISAC A RENCONTRÉ DES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA SOCIÉTÉ LOCALE SAYCO AFIN D'AMÉLIORER LA SITUATION DE LA GESTION COLLECTIVE EN COLOMBIE.



Septembre 2015

02

En Afrique du Sud, la CISAC a fait part de ses commentaires sur les amendements prévus à la loi sur le droit d'auteur pour marquer son soutien à sa société membre SAMRO.

02

Au Japon, la CISAC a participé à une réunion organisée par la société locale d'arts visuels JASPAR avec le Bureau japonais du droit d'auteur dans le but de promouvoir l'introduction du droit de suite.

02

À Buenos Aires, le Directeur Régional Amérique latine et Caraïbes de la CISAC s'est exprimé sur la gestion collective internationale des droits devant un auditoire de 14 pays d'Amérique latine à l'Universidad Austral de Buenos Aires.



10 **En Turquie**, la CISAC a participé au Congrès des éditeurs de musique des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) organisé par la CIEM. Les représentants de la CISAC ont évoqué la réforme des règles de gouvernance en cours, les nouvelles initiatives des créateurs, les projets transversaux des éditeurs et des sociétés, et l'évolution de la situation en Europe centrale et orientale.

11 **À Istanbul**, une réunion a été organisée avec les sociétés d'auteurs turques et l'IFPI. Le Directeur Régional Europe de la CISAC a évoqué les actions de sensibilisation communes destinées à améliorer le cadre du droit d'auteur en Turquie.

18 **À Bruxelles, la CISAC a participé à un atelier de l'UE sur la gestion collective, réunissant des hauts responsables chinois.** L'événement, organisé par IPKey et accueilli par le GESAC, a donné lieu à des discussions sur le projet de loi sur le droit d'auteur en Chine. La CISAC a abordé plusieurs sujets : les intermédiaires techniques, les licences collective étendues, les droits des auteurs audiovisuels et le droit de suite.

18 **En Macédoine**, la CISAC a adressé une lettre aux autorités locales faisant part de ses inquiétudes à propos de la situation alarmante de la gestion collective dans le pays.

22/25 **Au Brésil**, la CISAC a participé aux cérémonies de lancement d'une nouvelle société audiovisuelle, la DBCA.

23 **La CISAC a envoyé une lettre conjointe évoquant la situation préoccupante de la gestion collective en Ukraine.** Cosignée par la CISAC, le GESAC, la CIEM et l'IFPI, la lettre a été envoyée à la Commission européenne pour attirer l'attention des autorités européennes sur la situation en Ukraine.

24 **Les sociétés caribéennes anglophones COSCAP, COTT, ECCO et JACAP ont participé** à une session de formation organisée par le Bureau régional de la CISAC sur le processus de répartition dans le cadre du système COSIS.

29/30 **À Bucarest**, **30 membres de la CISAC ont assisté à la réunion du Comité Œuvres Dramatiques, Littéraires et Audiovisuelles (DLV). Les discussions ont porté sur le développement des outils techniques liés aux outils DLV, l'octroi de licences pour les services Internet d'enregistrement vidéo privé (NetPVR) et les projets de numérisation de masse des institutions de gestion du patrimoine culturel.**

29/30 **La Commission Juridique de la CISAC** a créé le groupe LEX, un nouveau groupe de travail sur les contrats technologiques.

30 **À Macao**, une délégation de la CISAC a rencontré le gouvernement et a salué le soutien apporté aux créateurs de musique.



Octobre 2015

01 **Le Groupe de liaison CISAC/CIEM** s'est réuni à Paris.

02 **Le Comité Exécutif et de Gouvernance (EGC)** s'est réuni à Paris.

06/08 **Le groupe de travail sur le projet transsectoriel et le Comité directeur** se sont réunis à Paris.

06 **Le Comité Services d'Information (ISC)** s'est réuni à Paris.

Faits marquants 2015



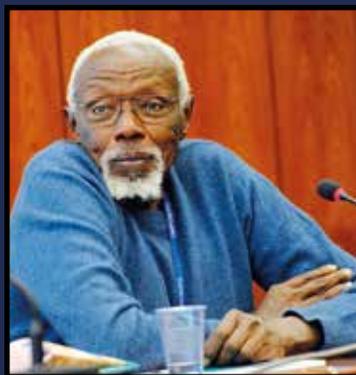
Octobre 2015

07
09



À Genève, la CISAC a participé à la 55^e Assemblée Générale de l'OMPI et a organisé deux ateliers. Conjointement organisée par Writers & Directors Worldwide et la FIAPF, la première table ronde intitulée « Cadrer les rêves : la coopération créative dans le processus de réalisation d'un film », a présenté aux délégués internationaux de l'OMPI la complexité du processus de réalisation d'un film et l'importance d'un cadre solide du droit d'auteur.

Le second événement était un atelier sur le droit de suite des artistes visuels organisé par la CISAC en vue d'encourager les diplomates et les représentants des États Membres à soutenir la campagne en faveur d'un traité international sur le droit de suite. Le panel était composé du célèbre sculpteur sénégalais et Vice-Président de la CISAC Ousmane Sow et des Directeurs Généraux de l'ADAGP, de la VEGAP et de la CISAC.



Une délégation composée du Vice-Président de la CISAC Ousmane Sow, du Directeur Général de la CISAC et de DG de sociétés d'arts visuels a rencontré le Directeur Général de l'OMPI pour promouvoir les discussions sur le droit de suite.

08 **En Jamaïque**, la CISAC a apporté son aide à la JACAP dans le cadre des nouvelles modifications de la réglementation des organisations de gestion collective.

08 **En Indonésie**, le Directeur Régional de la CISAC a rencontré des représentants du gouvernement en vue de formuler une politique améliorant la transparence et l'efficacité de la perception et de la répartition des redevances.

10 **Aux États-Unis**, la CISAC a répondu à l'enquête du Bureau du droit d'auteur des États-Unis sur la numérisation de masse des œuvres visuelles et les licences collectives étendues.

12 **Le Comité Affaires Publiques (GPC)** s'est réuni à Amsterdam.

13 **Au Costa Rica**, la CISAC a apporté son aide dans le cadre des négociations entre les radiodiffuseurs locaux et sa société membre ACAM.

14 **À Dubrovnik**, 50 participants de sociétés membres du BIEM et de la CISAC ont assisté à la première conférence BIEM/CISAC sur les utilisations en ligne. Les débats ont porté sur les licences numériques et le traitement des données.



14 **À Sienne, le Conseil International des Créateurs de Musique (CIAM) a organisé son congrès annuel.** Plus de 60 compositeurs et auteurs-compositeurs de plus de 30 sociétés et alliances partenaires régionales, accompagnés d'invités prestigieux, ont abordé l'initiative Fair Trade Music et de la future création d'un organisme de certification FTM. Lorenzo Ferrero a été réélu au poste de Président du CIAM pour un dernier mandat de deux ans. Le Comité Exécutif du CIAM a été renouvelé.



15 **Au Panama**, la CISAC et les représentants du protocole d'accord de Mexico ont mené des négociations avec les câblo-opérateurs en vue de conclure un accord de licence sur le répertoire musical.

15 **En Côte d'Ivoire**, la CISAC a apporté son soutien au BURIDA dans le cadre de son processus de réforme interne en facilitant les discussions avec les autorités locales.

15 **À Dubrovnik**, plus de 60 experts de l'octroi de licences issus de toutes les régions du monde ont assisté à la réunion du Comité Technique Médias (MTC) sur l'avenir de la radiodiffusion traditionnelle et des licences en ligne.



21 **Au Nigéria**, la CISAC a cosigné une lettre avec l'IFRRO, la CIEM et le BIEM appelant le gouvernement à appliquer la rémunération pour copie privée.

Faits marquants 2015



Novembre 2015



Octobre 2015

22

À Moscou, la CISAC et la société locale accréditée pour gérer le droit de suite en Russie, l'UPRAVIS, ont organisé une table ronde pour souligner l'importance du droit de suite des artistes visuels. Des experts de l'ADAGP et de la DACS sont intervenus durant la conférence.



23

À Singapour, la CISAC a rencontré la division politique en charge de la propriété intellectuelle au ministère de la Justice en vue de promouvoir l'application du droit de suite et chercher à obtenir le soutien du gouvernement pour la création d'une société d'arts visuels dans le pays.

26

En Macédoine, la CISAC, le GESAC et l'IFPI ont envoyé une lettre portant sur les nouvelles modifications de la Loi sur le droit d'auteur.

27

La CISAC a publié son rapport 2015 sur les perceptions mondiales basées sur les chiffres de l'année 2014. Le rapport a recueilli une vaste couverture médiatique.



04

À Pékin, Writers & Directors Worldwide a organisé un séminaire sur les droits des créateurs audiovisuels, auquel ont assisté de nombreux auteurs chinois et représentants du gouvernement.

Le séminaire a été l'occasion d'évoquer les récentes évolutions observées en Asie et de partager les expériences sur la protection des droits audiovisuels. L'événement a été largement couvert dans les médias, notamment par CCTV et China Daily.



05
06

À Pékin, plus de 80 créateurs, représentants d'OGC et hauts responsables du gouvernement chinois ont assisté au congrès annuel de Writers & Directors Worldwide. Une nouvelle campagne internationale pour le droit inaliénable à rémunération des auteurs audiovisuels a été lancée.



06

La CISAC a obtenu le statut d'observateur permanent auprès du Comité intergouvernemental de l'UNESCO pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

05
06

Un protocole d'accord a été signé entre Writers & Directors Worldwide et la China Film Copyright Association.



16 **La CISAC a répondu à la consultation européenne sur la directive « Câble et Satellite ».** Le document de position de la CISAC, basé et coordonné avec le GESAC, la SAA et EVA, s'est opposé à l'extension du principe du « pays d'origine » aux services en ligne. Le document a également souligné la nécessité de maintenir le principe de territorialité et de promouvoir le système de gestion collective concernant l'octroi de licences pour les activités de radiodiffusion et les services en ligne.

**17
18** **À Budapest,** le Bureau régional CISAC/BIEM a organisé une formation sur les Résolutions Obligatoires applicables aux sociétés musicales.



18

Le Comité Canada/USA de la CISAC s'est réuni à New York.

Les discussions ont porté sur les derniers développements concernant la Commission du droit d'auteur du Canada et l'examen en cours des jugements convenus (« consent decrees ») par le ministère américain de la Justice.

20

La CISAC a fait part de ses commentaires à propos de la proposition du ministère de la Justice concernant l'octroi

de licences pour les œuvres détenues conjointement, dans l'optique de soutenir les sociétés musicales locales.

25

À Varsovie, la CISAC et EVA ont organisé une mission

conjointe pour promouvoir la gestion collective du droit de suite en Pologne. La délégation a rencontré des représentants du ministère polonais de la Culture et de la société d'auteurs ZPAP.

25

À Lisbonne, le Directeur Général de la CISAC est intervenu

à l'occasion de la 3^e conférence internationale intitulée « Culture, lusophonie et droits d'auteur à l'ère du numérique », organisée par la société membre SPAUTORES.



25
26

À Sydney, plus de 40 représentants de sociétés d'auteurs ont participé à la réunion du Comité Asie-Pacifique de la CISAC.

Les débats ont porté sur les moyens de renforcer la législation sur le droit d'auteur et la gestion collective en Asie et sur l'octroi de licences pour la radiodiffusion, le satellite et les utilisations en ligne. Les discussions ont également porté sur la rémunération pour copie privée, l'accord de partenariat transpacifique, les développements législatifs liés au droit d'auteur, et le soutien apporté à l'initiative du CIAM visant à établir une alliance des créateurs de musique en Asie-Pacifique.

CISAC à l'UNESCO

La CISAC présente le premier panorama mondial de l'économie de la culture et de la création

Le 3 décembre, la CISAC a présenté une étude de référence qui évalue pour la première fois la contribution économique et sociale des industries culturelles et créatives (ICC) à travers le monde. Préparée par EY sur une période d'un an, l'étude démontre que les ICC contribuent massivement à l'économie mondiale en termes de revenus et d'emplois et qu'elles représentent un moteur essentiel de l'économie numérique.

L'étude a été dévoilée à Paris lors d'une conférence de presse conjointe organisée par l'UNESCO.

Dans son discours d'introduction, la Directrice Générale de l'UNESCO, Irina Bokova, a déclaré que les conclusions de l'étude constituaient une « excellente nouvelle ». Bokova a déclaré : « Depuis de nombreuses années, l'UNESCO appelle à une meilleure reconnaissance du rôle des ICC contribuant à favoriser le développement durable et la croissance économique durable. Il est temps de prendre la culture au sérieux économiquement. »

Le Président de la CISAC, Jean-Michel Jarre, a déclaré que le rapport EY constituait une « étude de référence » qui brosse un « tableau impressionnant » des industries créatives à l'échelle mondiale. Le rapport démontre aux gouvernements et aux décideurs qu'ils « devraient soutenir leur communauté créative ». Jarre a exprimé l'inquiétude de la « communauté créative au sujet du transfert de valeur qui s'opère actuellement sur le marché, où les intermédiaires en ligne exploitent la valeur générée pour développer des entreprises multimilliardaires sur le dos des œuvres créatives sans rémunérer équitablement les créateurs ».

Marc Lhermitte, associé chez EY, a détaillé les chiffres clés de l'étude. La télévision, les arts visuels et les journaux/magazines sont les 3 premiers secteurs en termes de revenus. Les marchés les plus importants sont l'Asie-Pacifique, l'Europe et l'Amérique du Nord. En termes d'emploi, les arts visuels fournissent le plus d'emplois, suivis par musique et l'industrie du livre. →



Le Président de la CISAC
Jean-Michel Jarre interviewé
par la chaîne de télévision
chinoise NTDTV



Le Directeur Général de
la CISAC Gadi Oron (gauche)
et le Président de la CISAC
Jean-Michel Jarre (droite)



Le Directeur Général
de la CISAC Gadi Oron



Marc Lhermitte,
Associé chez EY



L'étude a été publiée en anglais,
français, espagnol et portugais



L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a accueilli la CISAC à l'occasion de la présentation de sa nouvelle étude intitulée « Un monde très culturel – Premier panorama mondial de l'économie de la culture et de la création »



Le Directeur Général de la CISAC Gadi Oron (gauche) et la Directrice Générale de l'UNESCO Irina Bokova (droite)



Directeur Général de la SACEM et membre du Conseil d'Administration de la CISAC Jean-Noël Tronc

→ Afin de s'assurer que les ICC continuent de prospérer, le Directeur Général de la CISAC, Gadi Oron, a souligné la nécessité d'établir un cadre juridique solide pour protéger les créateurs et les industries culturelles, d'examiner la question du transfert de valeur dans le marché numérique et d'établir un système qui cultive le talent des artistes et encourage les auteurs à continuer de créer. « Les données économiques que nous avons analysées sont impressionnantes mais les industries créatives restent fragiles. Nous avons affaire à une constellation de créateurs vulnérables. Il s'agit d'individus qui ont une marge de manœuvre limitée face aux grands acteurs de l'économie numérique. »

La conférence de presse et l'étude ont été largement couvertes par la presse, générant près de 300 articles dans le monde (voir détails p. 24).

L'étude est disponible en anglais, français, espagnol et portugais. Elle peut être téléchargée sur le site www.worldcreative.org, accompagnée d'une synthèse et d'une présentation des données par région.

Faits marquants 2015



Décembre 2015

01
02

Le Conseil d'Administration de la CISAC s'est réuni à Paris.

02

En Côte d'Ivoire, la CISAC a organisé une session de formation sur la gestion technique de la copie privée à l'intention des sociétés africaines francophones. Organisée en partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), la formation a porté sur la perception et la répartition de la rémunération pour copie privée. Accueilli par la société membre locale BURIDA, le séminaire a suscité un grand intérêt dans les médias ivoiriens.



03

La CISAC a publié « Un monde très culturel - Premier panorama mondial de l'économie de la culture et de la création ». Voir détails p. 36.

04

Au Chili, des représentants de 15 sociétés membres ont assisté à un atelier organisé par la CISAC sur les Règles Professionnelles, les Résolutions Obligatoires et les processus de documentation et de répartition.

10
11

À Bruxelles, la CISAC et le CIAM ont participé au groupe de travail Europe créative à l'invitation de la DG Éducation et Culture visant à redynamiser l'industrie musicale en Europe.

14

À Bogota, la CISAC et son membre colombien SAYCO ont signé un accord de coopération avec le ministère colombien de l'Intérieur en vue de renforcer les capacités opérationnelles de la SAYCO dans les domaines juridique, administratif et comptable.

L'auteur-interprète et Vice-Présidente de la CISAC, Angélique Kidjo, a contribué à l'avant-propos d'un nouveau rapport de l'UNESCO intitulé « Repenser les politiques culturelles ».



16
17

À Tokyo, à l'invitation de la Fédération internationale des musiciens (FIM) et l'Union des musiciens japonais (MUJ), l'auteur-compositeur, membre du Comité exécutif du CIAM et co-président de la MCNA **Eddie Schwartz** s'est exprimé sur l'initiative Fair Trade Music lors de la conférence internationale FIM-MUJ sur la musique en ligne.



16

En Macédoine, la CISAC, aux côtés du GESAC et de l'IFPI, a appelé la Commission européenne à prendre des mesures décisives pour redresser la situation législative dans le pays.

16

En Ukraine, la CISAC a poursuivi le dialogue avec les autorités ukrainiennes concernant le projet de loi sur la gestion collective et la transformation de l'UACRR, qui était jusqu'ici une agence d'État et qui pourrait devenir une organisation contrôlée par les auteurs et les ayants droit.

16

La CISAC a contribué à la consultation européenne sur l'environnement réglementaire concernant les plateformes et les intermédiaires en ligne, faisant part de ses inquiétudes à propos de l'application de la directive sur le commerce électronique, notamment en ce qui concerne le régime de responsabilité limitée et le transfert de la valeur.



Janvier 2016

06 En Équateur, la CISAC a assisté à une réunion avec plusieurs hauts représentants en vue de promouvoir des modifications favorables à la loi sur le droit d'auteur et d'examiner les meilleurs exemples régionaux.

**14
15** À Paris, le Comité Exécutif du CIAM a rencontré Alex Ebert du groupe « Edward Sharpe and the Magnetic Zeros » et les membres de la Coalition internationale des artistes (IAO), de la LaGAM (La Guilde des Artistes - France) et de la COARTIS (Coalición de Artistas - Espagne). Les discussions du Comité Exécutif ont porté sur la rémunération en ligne des créateurs de musique, l'initiative Fair Trade Music, et les progrès liés à la création d'une nouvelle Alliance en Asie-Pacifique.

**25
28** Au Rwanda, l'Alliance panafricaine des auteurs-compositeurs (PACSA), le CIAM et la société RSAU ont organisé un programme de formation baptisé « D'auteur à auteur » pour les auteurs et compositeurs rwandais. Près de 60 auteurs ont assisté à un séminaire sur la gestion collective, suivi d'un séminaire sur l'avenir de la musique.



**25
28** Les représentants de la PACSA, du CIAM et de la RSAU ont rencontré la ministre rwandaise de la Culture et des Sports et le Directeur de la division Propriété Intellectuelle du Rwanda Development Board en vue de promouvoir la rémunération équitable et le droit de suite pour les créateurs rwandais et africains.



28 Le Comité Exécutif et de Gouvernance s'est réuni à Paris.

29 À Paris, les membres du Groupe de liaison CISAC/CIEM ont échangé leurs points de vue sur la réforme de la gouvernance de la CISAC, examiné les progrès des projets transversaux, et discuté des activités de lobbying conjointes.

29 À Paris, le Groupe de travail CISAC/BIEM sur les utilisations en ligne a fait le point sur les initiatives pédagogiques et autres envisagées dans les domaines de l'octroi de licences en ligne et du traitement des données au profit des membres des deux organisations.

29 En Moldavie, la CISAC et le GESAC ont alerté la Commission européenne sur la situation difficile de la gestion collective dans le pays.

Faits marquants 2016



Février 2016

02/03 **À Paris, le Comité Exécutif du Comité Africain (CE-CAF)** s'est réuni pour faire le point sur les orientations stratégiques dans la région, notamment le développement de la rémunération pour copie privée, les droits audiovisuels, les activités conjointes avec la PACSA et le partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).



04 **À Paris, le Comité Exécutif du CTDLV** (Comité Œuvres Dramatiques, Littéraires et Audiovisuelles) s'est réuni pour faire le point sur la campagne pour le droit à rémunération des créateurs audiovisuels lancée par WD&W, et sur les moyens de promouvoir la campagne à grande échelle.

09 **Au Honduras,** en réponse aux efforts de lobbying du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes de la CISAC, le gouvernement a commandé une étude sur les licences musicales. L'étude fait suite à une lettre adressée par le Bureau régional au Président de la République lui demandant de prendre des mesures immédiates contre l'utilisation non autorisée d'œuvres musicales dans le pays.



03 **Au Kazakhstan,** la CISAC a écrit au Premier ministre pour attirer son attention sur la situation difficile de la gestion collective dans le pays, où un nombre croissant de sociétés d'auteurs « indésirables » ont vu le jour, fragilisant ainsi la légitimité du système de gestion collective et la capacité de la société locale membre de la CISAC à mener ses activités.

17 **À New York,** plus de 50 représentants des communautés des éditeurs et des sociétés ont participé au Forum sociétés/éditeurs organisé par BMI.

17 **En Macédoine,** des évolutions positives ont vu le jour suite à la pression de la communauté internationale. Le gouvernement a modifié la Loi sur le droit d'auteur en supprimant les dispositions préjudiciables au droit d'auteur introduites en 2015. La CISAC et le GESAC ont informé la Commission européenne de ces évolutions positives.

17 **À Bruxelles,** le Comité de direction en charge du développement d'un nouvel outil d'empreintes numériques pour les sociétés d'arts visuels a examiné un plan de développement triennal. La CISAC supervise le développement de cet outil. Les sociétés ADAGP, BILD-KUNST, PICTORIGHT, SOFAM et VEGAP sont membres du Comité de direction.

10/12 **EN RUSSIE, la CISAC a organisé une série de réunions avec ses membres RAO, RUR (société en charge de la copie privée) et UPRAVIS (société en charge du droit de suite). La délégation de la CISAC a également rencontré le directeur du Service fédéral russe de la propriété intellectuelle (ROSPATENT) afin d'évaluer la situation de la protection du droit d'auteur et de la gestion collective des droits dans le pays.**



24

En Colombie, le ministre de l'Intérieur a nommé un Comité exécutif pour aider la société SAYCO dans la mise en œuvre de l'accord signé par la CISAC et le gouvernement colombien.

Le Directeur Régional Amérique latine et Caraïbes de la CISAC a été nommé secrétaire technique et porte-parole du Comité.

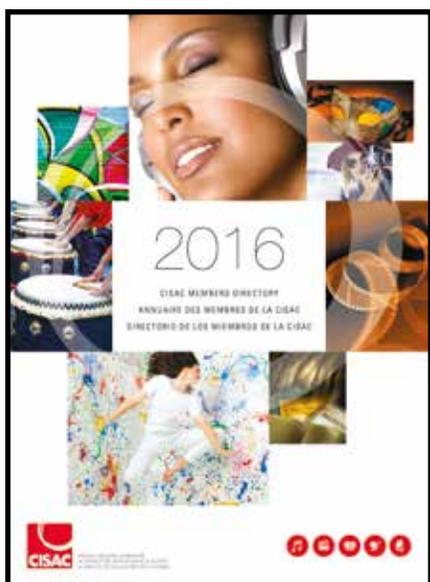
29

Au Nigéria, la CISAC a présenté ses observations à la Commission du droit d'auteur concernant le projet de loi sur le droit d'auteur.

29

La CISAC a lancé une nouvelle version en ligne de son annuaire des sociétés membres. La nouvelle

version fournit au grand public des informations détaillées sur les sociétés d'auteurs et leurs membres.



Mars 2016

01

En Russie, la CISAC a écrit au gouvernement exprimant son soutien à l'égard du mécanisme d'accréditation public actuel, afin de contrer les attaques qui pèsent sur ce système.

04

La CISAC et la société japonaise d'arts visuels JASPAR ont rencontré le Commissaire de l'Agence des affaires culturelles du ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et des Technologies en vue de promouvoir le droit de suite des artistes visuels au Japon.



05

À Tokyo, la CISAC et le Centre de recherche sur le droit de la propriété intellectuelle (RCLIP) de l'Université Waseda ont co-organisé un symposium sur le potentiel du droit de suite. Le Directeur Général de la CISAC a évoqué la gestion collective des droits des artistes visuels ainsi que les derniers développements de la campagne mondiale pour le droit de suite menée par la CISAC, le GESAC et EVA.



10
11

À Londres, le Comité Exécutif de W&DW a défini un plan stratégique biennal et fait le point sur la campagne internationale pour le droit à rémunération des créateurs audiovisuels.

Faits marquants 2016



Mars 2016

11 **Au Cameroun**, le Directeur Régional Afrique de la CISAC a rencontré des représentants du gouvernement pour encourager la réforme du système de gestion collective.

11 **Le Directeur Général de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) et le Directeur Régional Afrique de la CISAC** ont conclu un accord de coopération entre les deux organisations.

15 **La CISAC a écrit au ministère grec de la Culture** en réponse au projet de loi national visant à appliquer la directive européenne sur la gestion collective des droits.

15 **Le Conseil d'Administration de la CISAC** s'est réuni à Toronto.

16 **Le Directeur Régional Europe de la CISAC** a évoqué les solutions de « guichet unique » en Europe centrale et orientale, lors d'une conférence sur les licences collectives étendues organisée par le gouvernement polonais et l'OMPI.

16 **La CISAC, EVA et le GESAC se sont adressés** à la Commission européenne (DG Connect) lui demandant de soutenir la campagne pour la reconnaissance mondiale du droit de suite des artistes visuels.



22 **À Lisbonne, le Directeur Général de la CISAC a reçu le Prix international à l'occasion du gala annuel de la société SPAUTORES. La CISAC a été récompensée pour son rôle dans la promotion de la protection du droit d'auteur et des intérêts des créateurs à travers le monde.**

22 **En Mongolie**, le Directeur Régional Asie-Pacifique de la CISAC est intervenu lors d'un séminaire sur les licences de radiodiffusion réunissant des participants issus d'organismes de radiodiffusion locaux et internationaux et des représentants du gouvernement.

26 **Au Burkina Faso**, le Directeur Régional Afrique de la CISAC a participé aux manifestations de la Semaine nationale de la culture à Bobo-Dioulasso.

31 **À Rome**, le Comité Technique de l'IDA s'est réuni pour faire le point sur l'avancée des activités en cours.

31 **À la demande de sa société membre UCMR-ADA, la CISAC, en collaboration avec le GESAC,** a informé le ministère roumain de la Culture des insuffisances du projet de loi visant à appliquer la Directive européenne sur la gestion collective des droits en Roumanie.

31 **La CISAC a franchi un cap important sur les médias sociaux.** Sur Twitter, le nombre de followers a dépassé les 1500, soit une hausse de 50 % en 10 mois. Sur Facebook, la barre des 900 likes a été dépassée. Sur LinkedIn, plus de 1000 personnes suivent la CISAC. Sur YouTube, les vidéos de la CISAC ont été vues 420 fois.



05 **Avant la réunion du Comité Européen (CE)**, une délégation conjointe CISAC/GESAC a rencontré le ministre bulgare de la Culture, Vezhdi Rashidov. Le DG de la CISAC a souligné le rôle des créateurs dans l'économie et a demandé aux institutions bulgares de soutenir les auteurs et leurs sociétés.



06 **À Sofia**, 105 représentants de 42 sociétés d'auteurs ont assisté à la réunion du **Comité Européen** organisée par les membres bulgares MUSICAUTOR et FILMAUTOR. Les débats sont portés sur les priorités de la CISAC au niveau mondial, les initiatives législatives européennes et la jurisprudence de la CJUE, la situation aux États-Unis, la présentation des activités de Spotify, Armonia et ICE, et les relations entre les sociétés de droits d'auteurs et de droits voisins en Europe. **Le Comité Européen** a adopté deux résolutions destinées à soutenir la copie privée en Bulgarie et en Lituanie.



08 **À Paris**, le Comité Exécutif et de Gouvernance s'est réuni pour poursuivre son travail sur la proposition de réforme de la gouvernance.

09 **En Chine**, le Directeur Régional Asie-Pacifique de la CISAC s'est exprimé à l'occasion d'un séminaire organisé par la Film Association de la province de Zhejiang à l'intention des scénaristes et réalisateurs. Ce dernier a mis l'accent sur la campagne pour la rémunération équitable des créateurs audiovisuels, menée par la CISAC et Writers & Directors Worldwide, et a invité les créateurs audiovisuels à participer activement à cette campagne.

12 **À Lisbonne**, le Comité de direction de l'IDA a convenu d'automatiser le processus de mise en concordance des numéros ISAN.

13 **Au Chili, le Bureau régional Amérique latine et Caraïbes** a organisé une réunion destinée aux directeurs de bureaux du droit d'auteur en Amérique latine. Douze directeurs et neuf DG de sociétés d'auteurs ont discuté d'une possible coopération concernant la promotion de la bonne gouvernance et des meilleures pratiques en matière de gestion collective. Les participants ont également évoqué d'autres priorités comme la rémunération des auteurs.



Faits marquants 2016



Avril 2016

13/14 **Le Comité Technique Opérations** s'est réuni à Lisbonne aux côtés des Groupes d'experts de l'ISC. Les débats ont porté sur l'index des chaînes retransmises, l'accord sur le nouveau modèle d'échange d'information concernant les règles et méthodes de répartition des sociétés, le traitement des parts non réparties, et les prochains objectifs du groupe de travail sur les utilisations en ligne.



14 **Le Comité Services d'Information** s'est réuni après les réunions des quatre Groupes d'experts (MWX, IPX, AVX et BEX). La réunion a permis de faire le point sur des sujets clés et a également été l'occasion de renforcer les liens avec les experts assistant à la réunion du BTC, qui était organisée en parallèle.

15 **À Paris**, le Groupe des Experts de la Communication s'est réuni pour évoquer la stratégie de communication de la CISAC. Les débats ont porté sur le transfert de valeur dans le marché numérique, la proposition de réforme de la gouvernance et les campagnes internationales. Les sociétés ont échangé sur les meilleures pratiques et présenté des études de cas.

13/14 **LE BUREAU RÉGIONAL AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES DE LA CISAC, en partenariat avec l'Université du Chili, a organisé une conférence internationale sur le droit et les entreprises de la création avec le soutien du ministère chilien de l'Éducation et de grands cabinets d'avocats. Près de 200 participants issus de 14 pays ont assisté à l'événement. Quarante-cinq intervenants ont abordé différents thèmes sur la propriété intellectuelle dans le domaine de la musique, de l'édition, de la publicité, des arts visuels, du design, des jeux vidéo, de l'audiovisuel et autres. Le DG de la CISAC a prononcé un discours intitulé « Le transfert de la valeur dans l'économie numérique ».**



18 **À Bogota**, la CISAC, aux côtés des sociétés membres SAYCO et DASC, a organisé la conférence internationale sur les droits d'auteur et la gestion collective en Colombie, qui a réuni plus de 150 participants venus d'Amérique latine, des États-Unis et d'Europe, accompagnés de représentants de gouvernements et d'industries créatives.





19

Le Bureau régional Amérique latine et Caraïbes a organisé une réunion à l'intention de 70 représentants de sociétés dramatiques et audiovisuelles en Amérique latine. Les débats ont porté sur les enjeux et les initiatives régionaux. Les sociétés DASC et REDES ont donné une présentation sur les créateurs audiovisuels en Colombie, et les participants se sont également penchés sur la situation des créateurs audiovisuels en Colombie, les développements positifs du projet de loi « Pepe Sanchez », et les initiatives dans le domaine de la gestion des droits audiovisuels en Amérique latine.

19

Une délégation du Protocole d'accord de Mexico

s'est réunie pour discuter des progrès réalisés et définir les futures priorités. Le Directeur Régional Amérique latine et Caraïbes de la CISAC a souligné les réalisations du groupe en 2015, notamment l'accord conclu avec les radiodiffuseurs au Panama.

20

À Bogota, le Bureau régional

Amérique latine et Caraïbes de la CISAC a organisé la réunion 2016 du CLC. Les sujets de discussion ont porté sur le rapport du Directeur Régional, la situation de la gestion collective dans la région, les activités législatives en 2015 et les situations nationales. Les résultats des deux Protocoles d'accord régionaux ont été également présentés. Le Comité a adopté deux résolutions concernant le Honduras et Trinité-et-Tobago.

22

La CISAC a participé à la Conférence de l'OMPI sur le marché mondial des contenus numériques.

Le Président de la CISAC Jean-Michel Jarre a présenté « L'architecture numérique - l'Infrastructure immatérielle du marché mondial » dans un message vidéo. Elton Yeung, Directeur Général de la société CASH (Hong Kong) a participé à la table ronde au nom de la CISAC.



26

Le LEX, un groupe de travail de la Commission Juridique

dédié aux accords de technologie, a examiné les questions juridiques liées à la diffusion de l'ISWC aux éditeurs, l'accès des titulaires de droits à CIS-Net et les titres traduits dans l'AVI.

28

Dans le cadre de sa coopération avec l'UNESCO,

la CISAC a soumis une proposition de projet au Fonds international pour la diversité culturelle à des fins d'examen. Le projet vise à développer la protection du droit d'auteur et la gestion collective en Géorgie et en Hongrie.

Partenariats

AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES, LA CISAC À CONSIDÉRABLEMENT RENFORCÉ SA COOPÉRATION AVEC LE MONDE UNIVERSITAIRE ET DIVERSES ORGANISATIONS INTERNATIONALES AFIN D'ENCOURAGER L'ADOPTION DE POLITIQUES EN FAVEUR DES DROITS DES AUTEURS ET DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE.

COOPÉRATION AVEC DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

OMPI

La CISAC a renforcé sa visibilité au sein de l'agence des Nations Unies spécialisée dans la propriété intellectuelle, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). En octobre 2015, la CISAC a organisé deux événements durant l'Assemblée Générale de l'OMPI, notamment une table ronde intitulée « Cadrer les rêves: la coopération créative dans le processus de réalisation d'un film ». Conjointement organisée avec la FIAPF, la Fédération internationale des associations des producteurs de films, la table ronde a favorisé le dialogue sur les droits audiovisuels entre scénaristes, réalisateurs et délégués de l'OMPI. Le second événement, une session technique intitulée « Le droit de suite: agir efficacement en faveur des artistes visuels », a expliqué pourquoi le droit de suite est vital pour les artistes visuels.

La CISAC a également continué de participer activement aux réunions officielles de l'OMPI. Durant la 31^e session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR), la CISAC a fait une déclaration en faveur de l'inscription du droit de

suite des artistes visuels à l'ordre du jour des futures sessions du Comité. La déclaration a également mentionné les défis actuels dans le marché numérique et la nécessité de répondre à la question du transfert de valeur. En avril 2016, le Président de la CISAC, Jean-Michel Jarre, s'est adressé aux participants de la conférence de l'OMPI sur le marché mondial des contenus numériques dans un message vidéo, appelant les Nations Unies à assurer un avenir meilleur pour les créateurs à l'ère du numérique. Au cours du même mois, le Président de la CISAC s'est exprimé sur la technologie et la création à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle.

UNESCO

Le lancement de l'étude intitulée « *Un monde très culturel - Premier panorama mondial de l'économie de la culture et de la création* », conjointement organisé par la CISAC et l'UNESCO en décembre 2015, a ouvert la voie à une coopération plus étroite entre les deux organisations. La CISAC a obtenu le statut d'observateur officiel auprès du Comité intergouvernemental qui supervise la mise en œuvre de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des

expressions culturelles. La CISAC a également présenté une liste de propositions de projet au Fonds international pour la diversité culturelle dans le but de renforcer le dynamisme du secteur culturel dans les pays en développement. La Vice-Présidente de la CISAC, Angélique Kidjo, a également contribué à l'avant-propos du premier rapport de suivi sur la mise en œuvre de la Convention de 2005, soulignant son importance pour soutenir les femmes en tant que créatrices.

OIF

En juillet 2015, la CISAC a signé le premier accord de coopération avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Dans le cadre de cet accord, l'OIF a convenu de financer des activités destinées à renforcer les capacités opérationnelles des sociétés membres de la CISAC en Afrique francophone. En décembre 2015, la CISAC, en partenariat avec l'OIF, a organisé un séminaire de formation sur la gestion de la rémunération pour copie privée. Douze sociétés issues de onze pays d'Afrique francophone ont assisté à l'événement organisé à Abidjan, en Côte d'Ivoire, qui a marqué la première étape d'un projet de coopération de quatre ans.

NOTRE EXPERTISE



1886

Signature de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, reconnaissant, pour la première fois dans le cadre du droit international, les droits d'exécution publique des auteurs et des compositeurs comme un élément central de la protection des auteurs.

Norcode

Au cours de l'année écoulée, la CISAC et l'Association norvégienne pour le développement du droit d'auteur (Norcode) se sont réunies pour discuter de projets destinés à promouvoir la gestion collective dans un certain nombre de pays en développement.

ORGANISATIONS SŒURS

Le BIEM et la CISAC ont repris les discussions sur des domaines d'intérêt commun pour les deux organisations.

En octobre 2015, le groupe de travail CISAC/BIEM a organisé la première conférence BIEM/CISAC sur les utilisations en ligne à Dubrovnik, parallèlement à la réunion du Comité Technique Médias de la CISAC et à la Journée des droits mécaniques du BIEM, afin d'échanger des expériences sur les licences en ligne et les défis liés au traitement des données.

Le Groupe de liaison CISAC/CIEM, aux compétences aussi bien mondiales que régionales, a organisé des réunions fructueuses durant l'année sur l'accès aux bases de données, les efforts de lobbying conjoints, et les projets communs de communication et de recherche.

En Europe, la CISAC continue de travailler en étroite collaboration avec le GESAC, EVA et la SAA sur les

enjeux soulevés par la révision de la réglementation relative au droit d'auteur initiée par la Commission européenne, la responsabilité des intermédiaires techniques et le transfert de la valeur. La CISAC, le GESAC et EVA mènent actuellement ensemble la campagne de sensibilisation en faveur du droit de suite des artistes visuels.

LA RECHERCHE SUR LE DROIT D'AUTEUR

L'université CISAC

En 2015, la CISAC a lancé son nouveau site Internet qui comprend une section intitulée « L'Université CISAC ». Celle-ci regroupe des informations pédagogiques sur le droit d'auteur et la gestion collective. Les articles, opinions et informations contenus dans cette section sont préparés par la CISAC, des experts externes et/ou des sociétés membres. La CISAC continue d'élargir la portée des informations disponibles sur son site Internet.

La coopération avec le monde universitaire

La CISAC intensifie sa coopération avec le monde universitaire en vue de promouvoir des politiques favorables aux créateurs. Ainsi, en avril 2016, un

événement de trois jours a été organisé par la CISAC et l'Université du Chili. Intitulée « Droit et Entreprises de la Création et de l'Innovation », cette conférence internationale a réuni des universitaires, des professionnels de la propriété intellectuelle, des décideurs politiques, des représentants de sociétés d'auteurs et des créateurs de 15 pays d'Amérique latine. À cette occasion, le Directeur Général de la CISAC a prononcé un discours sur « Le transfert de la valeur dans l'économie numérique ».

MOOC

En décembre, le Conseil d'Administration de la CISAC a approuvé l'idée de créer un cours en ligne ouvert à tous (MOOC). Un programme de formation sur le droit d'auteur et la gestion collective a été créé, et la CISAC a identifié plusieurs plateformes en ligne, établissements universitaires et centres de recherche sur la propriété intellectuelle comme partenaires potentiels. Des discussions sont actuellement en cours avec des instituts de recherche et des universités en Europe, en Afrique et aux États-Unis. ♦

Affaires Publiques & Juridiques

AFIN DE PLAIDER LA CAUSE DES AUTEURS ET PROMOUVOIR LE DROIT D'AUTEUR DANS LE MONDE, LA CISAC EST PRÉSENTE À TOUS LES NIVEAUX DE DISCUSSION: INSTANCES INTERNATIONALES, CONSULTATIONS RÉGIONALES ET DÉBATS NATIONAUX. LA CISAC SOUTIEN ÉGALEMENT SES MEMBRES EN PRÉSENTANT SES OBSERVATIONS SUR LES PROJETS DE LOI EN COURS, EN LES CONSEILLANT SUR LES PROCÉDURES JUDICIAIRES, EN COORDONNANT LES POSITIONS AU NIVEAU INTERNATIONAL, ET EN ÉTABLISSANT DES CONTRATS SUR DES QUESTIONS TECHNOLOGIQUES.

LE TRANSFERT DE LA VALEUR DANS L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Le transfert de valeur entre les créateurs et les intermédiaires techniques, et la responsabilité des fournisseurs de services Internet, sont deux sujets prioritaires pour la CISAC. La Confédération a fait appel à un expert du droit d'auteur international pour préparer une étude juridique sur l'interprétation correcte du droit de « communication au public », qui a été récemment mal interprété au détriment des titulaires de droits dans de récentes décisions de justice. L'étude examinera le rôle du contenu généré par les utilisateurs (UGC) et des plateformes numériques dans la communication des œuvres créatives et la responsabilité qui en résulte, qui les oblige à obtenir des licences pour mener leurs activités. Le Comité Affaires Publiques de la CISAC prépare également une synthèse de ses positions pour encourager ses membres à soutenir une nouvelle campagne internationale de lobbying destinée à modifier la législation sur le régime de responsabilité limitée, afin de prévenir les abus de la part des intermédiaires techniques.

RÉFORME EUROPÉENNE DU DROIT D'AUTEUR

La CISAC continue de suivre de près la révision européenne en cours du droit d'auteur. Dans le cadre de la « Stratégie numérique pour l'Europe », la Commission européenne a lancé l'initiative intitulée « Vers un marché unique des droits de propriété intellectuelle » dans le but de moderniser le cadre européen du droit d'auteur.

La CISAC, aux côtés des organisations européennes GESAC, SAA et EVA, a activement participé l'an dernier aux consultations publiques en vue de la révision des directives sur le droit d'auteur (la directive InfoSoc 2001/29/CE, la directive sur le câble et le satellite 1993/83/CE et la directive sur les services de médias audiovisuels 2010/13/UE).

La CISAC s'est également adressée aux institutions européennes, notamment la Commission européenne et le Parlement européen, sur un certain nombre de sujets prioritaires comme l'exception de panorama, le droit de suite et les défis de la gestion collective dans les pays non européens.

PROMOUVOIR LE DROIT DE SUITE DES ARTISTES VISUELS

Dans le cadre de la campagne pour le droit de suite menée aux côtés du GESAC et d'EVA, la CISAC demande la tenue de discussions à l'OMPI. La Confédération a fait appel à Sam Ricketson, Professeur de droit à l'Université de Melbourne et spécialiste du droit d'auteur, pour préparer une étude universitaire sur ce droit, soutenant son application au niveau mondial. Dévoilée à l'occasion de la 30^e session du Comité permanent du droit d'auteur de l'OMPI (SCCR), l'étude, qui propose l'établissement d'un nouveau traité international sur le droit de suite, a été publiée dans le numéro de juillet de la Revue Internationale du Droit d'Auteur (RIDA), la publication mondiale de référence sur le droit d'auteur.

La CISAC a organisé deux tables rondes sur le droit de suite en 2015, à l'occasion de la réunion du SCCR en juin et de l'Assemblée Générale de l'OMPI en octobre. Lors de ces deux événements, une délégation de la CISAC a rencontré le Directeur Général de l'OMPI, Francis Gurry,

NOTRE EXPERTISE



1791

La France adopte la première loi sur le droit d'auteur, reconnaissant ainsi le concept de droits d'auteur pour la première fois au monde.

pour promouvoir la campagne. En décembre, la CISAC est retournée à l'OMPI pour inciter les États membres à formellement inscrire le droit de suite à l'ordre du jour des discussions du SCCR.

LE DROIT À RÉMUNÉRATION DES AUTEURS AUDIOVISUELS

L'adoption d'un droit incessible et inaliénable pour les créateurs audiovisuels est une priorité clé de la CISAC. La Confédération a ainsi commandé une étude universitaire sur l'importance de ce droit pour les réalisateurs et les scénaristes. L'étude examinera le cadre juridique dans les pays qui ont adopté ce droit à rémunération et développera un argumentaire en faveur de son application dans les pays qui ne l'ont pas encore adopté.

RÉMUNÉRATION POUR COPIE PRIVÉE

La CISAC a procédé à une analyse détaillée de la législation sur la copie privée afin d'identifier les pays dans lesquels les sociétés sont autorisées à percevoir la rémunération pour copie privée dans le cadre des lois existantes et d'inciter les autres pays à modifier

leurs lois pour l'autoriser. En partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), la CISAC a organisé un atelier de formation sur la gestion de la copie privée à l'intention des sociétés membres d'Afrique francophone. Organisée en Côte d'Ivoire, l'objectif de la formation était de renforcer les capacités opérationnelles des organisations de gestion collective pour leur permettre de percevoir et répartir la rémunération pour copie privée. Les sociétés ont été encouragées à appliquer les conclusions de l'atelier dans leur environnement de travail respectif.

GROUPE LEX

Un nouveau groupe de travail (LEX) de la Commission Juridique a été formé pour s'occuper des questions juridiques dans les domaines opérationnel et informatique et améliorer les processus d'échanges de données entre les sociétés et les tierces parties. Le groupe LEX travaille sur plusieurs sujets: la protection, la qualité et les responsabilités en matière de données, la protection juridique du secret commercial, les droits de la personnalité, la protection et les licences de logiciel, les identifiants et les catégories de droits.

GROS PLAN SUR LA CHINE ET LES ÉTATS-UNIS

La CISAC a renforcé ses relations de travail avec le gouvernement chinois en vue de soutenir les intérêts des créateurs. Plusieurs étapes importantes ont été franchies, avec notamment l'introduction du droit de suite des artistes visuels et le droit à rémunération des créateurs audiovisuels dans un projet de loi. La CISAC a également encouragé la signature d'une déclaration sur la protection des droits d'auteur pour la musique en ligne, par laquelle tous les grands fournisseurs chinois de services de musique en ligne se sont engagés à obtenir des licences pour l'utilisation de musique sur les plateformes numériques.

Aux États-Unis, où la révision du cadre d'octroi de licences collectives est en cours, la CISAC a soutenu ses membres en présentant ses observations sur la révision des jugements convenus (« *consent decrees* ») de l'ASCAP et BMI et sur la consultation de la Division antitrust concernant l'octroi de licences pour les œuvres détenues conjointement. ♦

Gouvernance

GRÂCE A SON TRAVAIL SUR LA GOUVERNANCE, LA CISAC AIDE LES SOCIÉTÉS MEMBRES DE SON RÉSEAU INTERNATIONAL À ADOPTER LES MEILLEURS STANDARDS D'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE.

UNE NOUVELLE APPROCHE

La CISAC revisite actuellement son approche visant à promouvoir les meilleures pratiques et la bonne gouvernance parmi ses sociétés membres. Cette révision porte sur trois domaines principaux : contrôles de conformité, critères d'appartenance et outils de gouvernance. Les propositions de réforme devront représenter le point de vue de la majorité de ses membres. Toutes les sociétés ont la possibilité de soumettre leurs observations et, en 2016 et 2017, les membres de la CISAC seront invités à approuver les propositions de modification concernant une série de questions liées à la gouvernance.

CONTRÔLES DE CONFORMITÉ

Depuis la première introduction des Règles Professionnelles et des contrôles de conformité à ces règles il y a huit ans, la CISAC a acquis une expérience solide qui lui permet d'adapter ses processus dans l'intérêt de ses membres. En juin 2015, l'Assemblée Générale (AG) a approuvé une distinction entre deux types de contrôles : les contrôles de conformité pour les sociétés développées, et les contrôles dits « de développement » pour les sociétés qui, pour des raisons objectives, sont moins en mesure de respecter les Règles Professionnelles et les Résolutions Obligatoires de la CISAC.

Chaque année à l'occasion de l'AG, deux sociétés seront sélectionnées par

région (8 au total) pour faire l'objet d'un contrôle de développement, et six sociétés seront tirées au sort pour subir un contrôle de conformité. Les sociétés pourront faire l'objet d'un contrôle de développement si leurs revenus nationaux sont inférieurs au « seuil de conformité » défini. Les sociétés dont les revenus nationaux sont supérieurs à ce même seuil pourront subir un contrôle de conformité. Le principal objectif des contrôles de développement est d'identifier les domaines d'amélioration et de définir un plan d'action pour aider la société à respecter les normes définies dans les Règles Professionnelles et les Résolutions Obligatoires. L'objectif de la procédure en cours est de valider si une société respecte les Règles et les Résolutions et, dans le cas contraire, de définir un plan d'action pour résoudre les dysfonctionnements.

CRITÈRES D'APPARTENANCE

Ces dernières années, le marché de la musique a fait face à l'émergence de nouveaux modèles économiques dans le domaine de la gestion des droits, notamment des entités privées à but lucratif et des fournisseurs de services communs. Un certain nombre de créateurs et d'éditeurs ont choisi de ne plus confier la gestion de leurs droits aux organisations de gestion collective « traditionnelles », ce qui soulève des questions sur la manière dont la CISAC continuera de définir

ses critères d'appartenance tout en conservant son esprit, gage d'un modèle de gestion équitable, transparent et efficace.

L'une des questions centrales est de déterminer si la mission de la CISAC est de défendre les intérêts des créateurs, indépendamment de leur choix dans le domaine de la gestion des droits. L'accès des nouvelles entités aux outils de la CISAC et aux données des sociétés pose de nombreux défis mais garantirait dans le même temps une adoption mondiale de nos normes, renforçant ainsi le rôle et la position centraux de la CISAC et de ses membres. Cependant, le caractère privé et lucratif de certains nouveaux modèles économiques ne correspond pas toujours aux principes fondamentaux des Règles Professionnelles de la CISAC, notamment en termes de gouvernance et de transparence.

Dans le cadre de cette nouvelle réalité, la CISAC envisage l'admission des nouveaux modèles économiques pour la gestion du répertoire musical en tant que « Membres Associés Musique », une nouvelle catégorie de membres avec ses propres droits et obligations. Les organisations actuellement admises au titre de Membres Associés apparaîtront dans la catégorie « Organisations Affiliées » et se limiteront aux organisations qui agissent dans l'intérêt des créateurs.

NOTRE EXPERTISE

La conformité avec les Règles Professionnelles de la CISAC sera par ailleurs renforcée mais offrira un plus grand degré de flexibilité en fonction du niveau de développement des sociétés et des catégories de membres. Les Membres Ordinaires et Membres Provisoires seront tenus de respecter les obligations clés de la CISAC, comprenant l'ensemble des obligations financières et de transparence prévues dans les Règles Professionnelles. Les Membres Associés Musique seront tenus de respecter les Règles et les Résolutions liées à l'utilisation des outils de la CISAC.

OUTILS DE GOUVERNANCE

Une autre composante essentielle de la réforme en cours concerne l'harmonisation des outils de suivi de la conformité avec les obligations statutaires et les Règles Professionnelles de la CISAC. Ces outils incluent les

questionnaires de conformité avec les Règles Professionnelles et les Résolutions Obligatoires, qui sont actuellement révisés pour les rendre plus compréhensibles, et l'outil Produits et Charges (P&C), qui sera révisé pour améliorer la collecte des données liées aux revenus des sociétés et garantir une plus grande transparence, avec une représentation plus précise des coûts et des droits répartis par les sociétés. Un nouveau portail de gouvernance est également en cours de développement. Il permettra aux membres de mettre en ligne les documents requis et de présenter une vision consolidée de chaque membre de la CISAC.

CALENDRIER

Les membres de la CISAC pourront soumettre leurs commentaires sur la proposition de réforme de la gouvernance jusqu'en octobre 2016. Le Conseil d'Administration finalisera

ensuite les recommandations à inclure dans les nouveaux statuts, qui seront présentées à des fins d'approbation lors de l'Assemblée Générale 2017. ♦



1934

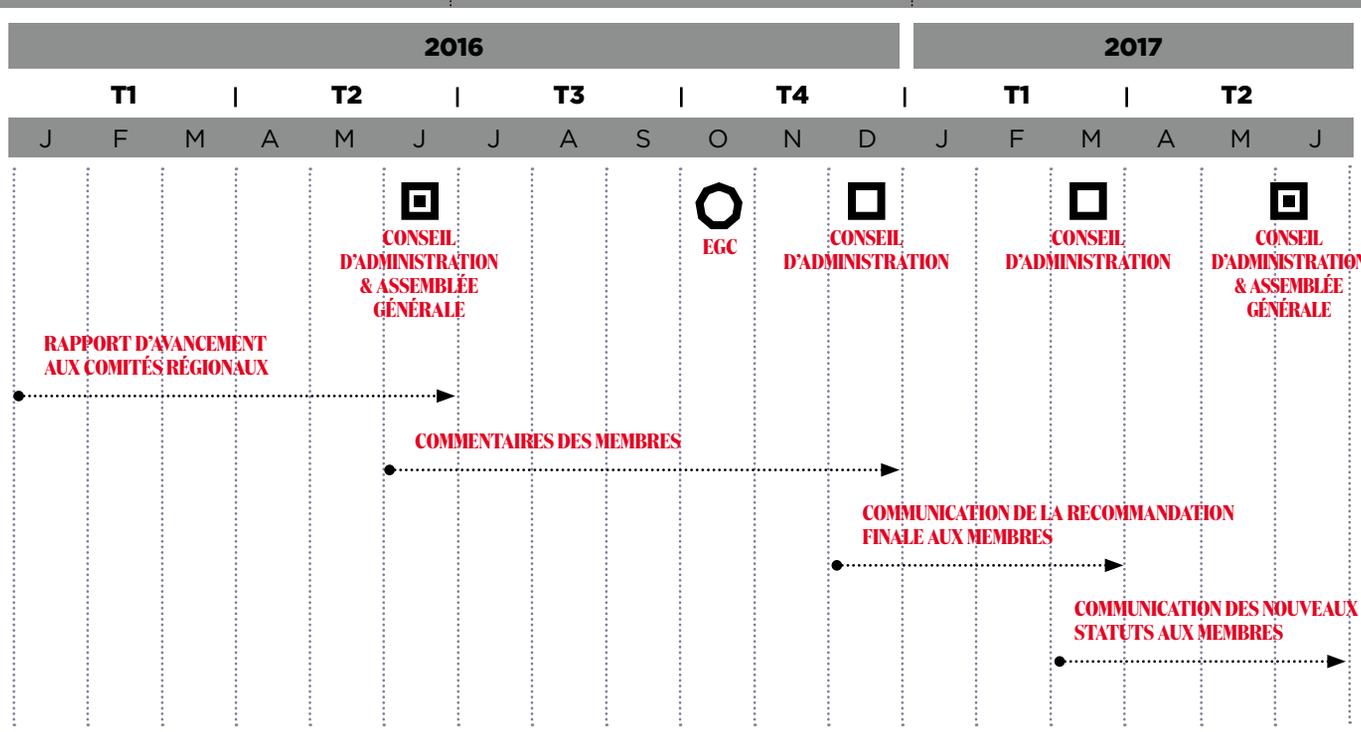
Règles Professionnelles

Le Comité sur la Codification et l'Interprétation des Règles Professionnelles est créé. Les membres sont invités à respecter les réglementations en vigueur.

1966

Nouveaux Statuts

La CISAC lance une grande réforme de sa structure organisationnelle. De nouveaux statuts sont adoptés lors du Congrès historique de Prague.



Infrastructures Opérationnelles & Techniques

LA CISAC EST LE FER DE LANCE D'UNE INITIATIVE INTERNATIONALE VISANT À SIMPLIFIER LA GESTION DES DONNÉES SUR LES DROITS D'AUTEUR À L'AIDE D'IDENTIFIANTS NORMALISÉS, DE MÉTADONNÉES INTELLIGENTES ET D'UNE COLLABORATION TRANSSECTORIELLE. NOUS FACILITONS LES ÉCHANGES DE DONNÉES REQUISES POUR UNE GESTION EFFICACE DES DROITS D'AUTEUR.

COMITÉ SERVICES D'INFORMATION (ISC)

L'ISC supervise les outils et les services du Système d'information commun (CIS) et présente des propositions de stratégie au Conseil d'Administration de la CISAC. L'ISC définit le plan de développement des applications et des services CIS-Net et supervise les activités du CIS tout en assurant la gestion du programme. En coopération avec les autres organes, il aide à définir les contrats de niveau de service, les contrats administratifs, les modèles de tarification, les normes et autres sujets connexes.

En 2015, l'ISC a initié une réforme de grande envergure en fusionnant plus de 20 groupes de travail et comités en quatre comités ou groupes d'experts :

- **Le Groupe des experts des œuvres musicales (MWX)** : travaille sur des questions liées à l'ISWC et au projet de diffusion s'y rapportant et sur l'application des recommandations tirées de l'étude sur les identifiants.

- **Le Groupe des experts de l'audiovisuel (AVX)** : favorise l'harmonisation de l'enregistrement des informations sur les « cue-sheets » aussi bien pour les sociétés que pour les éditeurs, dans le but d'améliorer les pratiques d'enregistrement.

- **Le Groupe des experts des parties intéressées (IPX)** : applique les modifications requises concernant l'IPI pour satisfaire aux obligations prévues par la directive européenne sur la gestion collective des droits, en particulier la nécessité d'améliorer la granularité des droits IPI.

- **Le Groupe des experts des échanges professionnels (BEX)** : établit les normes pour l'ensemble des échanges entre les sociétés (et les autres parties), notamment les nouvelles versions du format commun de répartition des droits (CRD) et du format commun d'enregistrement des œuvres (CWR).

INITIATIVE TRANSSECTORIELLE

L'initiative transsectorielle est un projet conjoint CISAC/FastTrack. Elle

est pilotée par le Comité directeur, qui regroupe plus de 60 représentants de l'industrie musicale. Le projet a été créé pour mettre à profit les investissements réalisés par les sociétés membres de la CISAC dans le développement de normes, de règles et d'identifiants efficaces et pour améliorer le traitement, l'identification et la diffusion des données dans le cadre des échanges de données entre créateurs, éditeurs et sociétés.

Deux domaines d'activité ont été identifiés ; le premier inclut des projets qui pourraient rapidement répondre aux besoins des parties prenantes :

1. **L'accès des titulaires de droits à CIS-Net** permettra aux créateurs et aux éditeurs d'avoir accès aux informations sur les œuvres musicales dans divers territoires à partir d'un point d'accès unique.

2. **Le service de résolution de l'ISWC** permettra aux éditeurs d'extraire les ISWC manquants dans leurs bases de données et de faciliter l'enregistrement des œuvres.

NOTRE EXPERTISE

3. Le tableau de bord des œuvres offrira une vue d'ensemble de chaque œuvre dans divers répertoires, facilitant ainsi la compréhension des données.

Le second domaine concerne le projet sur les normes et règles organisé autour de groupes de travail composés de représentants des communautés de créateurs, d'éditeurs et de sociétés. L'objectif est d'améliorer l'efficacité des échanges de données relatives aux informations sur les parties intéressées, à l'enregistrement des œuvres et aux contrats d'édition. Une première recommandation a été émise concernant la création d'un service de consultation manuel en ligne de l'PII qui sera mis à disposition des titulaires de droits.

COMITÉ TECHNIQUE MÉDIAS (MTC)

L'octroi de licences pour les services de diffusion en ligne, tels que la télévision à la demande, la diffusion simultanée (simulcast) et l'utilisation mobile, entraîne un chevauchement accru entre les utilisations en ligne et la diffusion radio/TV. Le MTC permet aux sociétés d'échanger leurs expériences sur les licences délivrées pour ce type de services afin d'identifier les bonnes pratiques à mettre en place pour simplifier le processus. La réunion du MTC en 2015 a donné la parole aux représentants de différentes initiatives à travers le monde, créées par des sociétés et des titulaires de droits pour faciliter l'octroi de licences pour les services en ligne dans le cadre d'une exploitation multi-territoriale, comme ICE et

Armonia en Europe, Back-Office en Amérique latine et CAPASSO en Afrique.

En ce qui concerne la télédiffusion traditionnelle, l'octroi de licences pour les câblo-opérateurs demeure le sujet le plus sensible en raison de l'interprétation légale du droit de communication au public.

Le MTC offre également un espace pour échanger des informations sur les consultations de la Commission européenne et leur impact sur les répertoires étrangers et les pratiques au niveau mondial, en particulier la révision de la directive « Câble et Satellite ».

COMITÉ TECHNIQUE OPÉRATIONS (BTC)

Le BTC est spécialisé dans les processus de documentation et de répartition. L'une des priorités du BTC est de développer un manuel complet sur les Résolutions Obligatoires et les Meilleures Pratiques afin d'aider les sociétés à comprendre les différentes règles tout en corrigeant les lacunes potentielles, comme par exemple la nouvelle bonne pratique relative aux « Parts non réparties », proposée lors de la réunion du BTC en avril 2016. Sa seconde priorité concerne l'application de la recommandation de 2010 sur la répartition des revenus issus de la retransmission des chaînes de télévision. Le groupe de travail a recueilli les observations des sociétés et propose actuellement des recommandations au BTC, notamment en ce qui concerne la création d'un index des chaînes retransmises. En 2015, un questionnaire a été envoyé aux sociétés pour identifier



2000

Nouvel outil commun

La CISAC lance le Système d'Information Commun (CIS), un outil utilisé pour la gestion des droits et développé depuis le milieu des années 1990, ainsi que les identifiants universels ISO pour les œuvres créatives, tels que l'ISWC.

2015

Base de données

Lancement de la nouvelle version de CIS-Net, avec des fonctionnalités améliorées.

les principaux domaines d'intérêt et les initiatives potentielles liés à la répartition et à l'octroi de licences dans le cadre des utilisations en ligne. Les résultats ont été présentés lors de la réunion du BTC en avril 2016.

COMITÉ TECHNIQUE ŒUVRES DRAMATIQUES, LITTÉRAIRES ET AUDIOVISUELLES (DLV)

Le Comité Technique DLV offre la possibilité aux sociétés dramatiques, littéraires et audiovisuelles de faire le point sur différentes activités telles que la réforme de la gouvernance de la CISAC et ses implications sur les répertoires DLV, ainsi que le déploiement de divers outils dans les domaines de la documentation et de la répartition. Lors de la réunion du DLV de 2015, les sociétés DLV ont échangé leurs points de vue sur l'octroi de licences et le traitement des données concernant la plateforme YouTube.

Le Comité Technique DLV a également collaboré avec W&DW dans le cadre de la campagne audiovisuelle. ♦

Communications

LA CISAC DÉVELOPPE SES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION AFIN DE DEVENIR UNE PLATEFORME D'INFORMATION DE RÉFÉRENCE ET UN CENTRE DE DONNÉES FIABLES SUR LE DROIT D'AUTEUR ET LA GESTION COLLECTIVE. LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION DE LA CISAC APORTE UN SOUTIEN STRATÉGIQUE À SES MEMBRES ET AUX CRÉATEURS EN UTILISANT TOUS LES OUTILS DISPONIBLES POUR ATTEINDRE UN PUBLIC TOUJOURS PLUS LARGE.

PUBLICATIONS

Les publications sont la pierre angulaire de la stratégie de communication de la CISAC.

1

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

En juin 2015, parallèlement à l'Assemblée Générale, la CISAC a publié son rapport d'activité annuel dans un nouveau format magazine.

2

RAPPORT SUR LES PERCEPTIONS MONDIALES - 2 ÉDITIONS EN 2015

Le rapport sur les perceptions mondiales de la CISAC est devenu la publication de référence sur les droits perçus dans le monde. En octobre 2015, la CISAC a publié une seconde édition de son rapport, avec les chiffres 2014, afin d'informer le marché plus rapidement. Cette édition a apporté de nombreuses améliorations à l'exposé des données.

3

ÉTUDE EY SUR LES ICC - UNE PREMIÈRE MONDIALE

En décembre 2015, la CISAC a publié une étude de 120 pages unique en son genre, intitulée « Un monde très culturel – Premier panorama mondial de l'économie de la culture et de la création », qui évalue pour la première fois la contribution économique et sociale massive des auteurs à l'économie mondiale. Un site dédié, www.worldcreative.com, a soutenu le lancement de l'étude, aujourd'hui disponible en anglais, français, espagnol et portugais.



2



1



3

NOTRE EXPERTISE



2007-2013

Les créateurs d'abord !

En 2007, la CISAC organise *Les créateurs d'abord !*, le premier Sommet mondial du droit d'auteur, à Bruxelles. Trois autres sommets suivront, à Bruxelles (2011) et à Washington (2009 et 2013), sous l'appellation « Sommet mondial des créateurs ».



4

ONLINE

Le site Internet et les réseaux sociaux de la CISAC sont au cœur de sa stratégie de communication. Ils mettent en lumière les activités, les événements et les publications de la Confédération.

4

CISAC HIGHLIGHTS

La newsletter électronique de la CISAC, CISAC Highlights, diffusée en anglais, espagnol et français, informe chaque mois 1100 cadres et dirigeants des sociétés d'auteurs.

5

NOUVEL ANNUAIRE DES SOCIÉTÉS MEMBRES

En 2015, la CISAC a procédé à la refonte de son annuaire des sociétés membres. Désormais disponible en version papier et en ligne, le nouvel annuaire propose une liste complète de l'ensemble des membres de la CISAC avec les indices par pays, par répertoire et par région, facilitant ainsi la coopération internationale.

6

RELATIONS PRESSE

L'événement médiatique le plus important de l'année 2015-2016 a été la présentation de l'étude EY « Un monde très culturel » (voir détails p. 36). La CISAC a mené une vaste campagne médiatique avant, pendant et après la conférence de presse, générant la parution de près de 300 articles dans 200 médias.

7

INTERNET

Le site Internet de la CISAC et sa section « L'Université CISAC » sont devenus une source d'information de référence sur les droits d'auteur et la gestion collective.

8

RÉSEAUX SOCIAUX

La CISAC accroît sans cesse sa popularité sur les réseaux sociaux. Son audience est en croissance constante sur Facebook, YouTube, Twitter et LinkedIn.



5

7



8

TWITTER



828 > 1552

+90%

FOLLOWERS

FACEBOOK



340 > 961

+183%

FOLLOWERS

LINKEDIN



668 > 1032

+54%

FOLLOWERS

YOUTUBE



2 427 > 7 237

+200%

FOLLOWERS



billboard

20 minutes

THE HUFFINGTON POST

Forbes

REUTERS

6

CIAM
MUSIC CREATORS OF THE WORLD



**ET SI...
LES SCÉNARISTES
ET RÉALISATEURS
BÉNÉFICIAIENT
D'UN DROIT À
RÉMUNÉRATION ?**



CIAGP





**DIRECTORS
WORLDWIDE**



A photograph of Jeanne Cherhal, a French composer and author, sitting on a black grand piano. She is wearing a white leather motorcycle jacket and white trousers, and is barefoot. She is looking upwards and to the right. The background is a dark blue gradient with a spotlight effect on her.

*“Le droit d’auteur,
c’est la reconnaissance
de la création,
et la rétribution
d’une chose
impalpable et
essentielle: la pensée
en mouvement !”*

JEANNE CHERHAL
AUTEUR-COMPOSITEUR
SACEM / FRANCE



1966

Musique : CIAM

Le Conseil International des Créateurs de Musique (CIAM) est créé pour protéger les droits et faire valoir les aspirations des créateurs de musique.

2013

À l'occasion de son Congrès au Costa Rica, le CIAM lance l'initiative « Fair Trade Music ».

CIAM

FAIR TRADE MUSIC (FTM)

L'initiative « Fair Trade Music » vise à établir une chaîne de valeur musicale équitable, transparente, durable et éthique pour l'ensemble des titulaires de droits. Un organisme de certification baptisé « Fair Trade Music International (FTMI) » a été créé pour s'assurer que les plateformes numériques qui répondent aux objectifs de FTM reçoivent le label approprié. Plusieurs événements ont été organisés pour promouvoir l'initiative, notamment une table ronde des créateurs à New York City, organisée par l'ECSA en coopération avec le CIAM et d'autres partenaires pour poursuivre les discussions avec Pandora et Spotify.

CONGRÈS DU CIAM (SIENNE)

En octobre 2015, plus de 60 participants ont assisté au congrès annuel du CIAM pour aborder des problématiques qui concernent les créateurs de musique. FTM et les réformes de la gestion collective en Europe étaient au cœur des débats du congrès. Une étude de cas approfondie sur la politique italienne de lutte contre le piratage a été présentée par le Professeur Paolo Marzano (Président de la Commission italienne du droit d'auteur), qui s'est adressé au congrès au nom du ministre italien de la Culture, Dario Franceschini. La Coalition internationale des artistes (IAO) et LaGAM ont échangé leurs points de vue pour définir des objectifs communs entre les auteurs, les compositeurs et les artistes-interprètes, ce qui a donné lieu à la création d'un groupe de travail conjoint CIAM-IAO pour favoriser la coopération stratégique.



◆◆◆

“Fair Trade Music s’emploie à créer une chaîne de valeur transparente et équitable dans l’industrie musicale pour corriger la répartition largement inéquitable des revenus dans les marchés numériques.”

◆◆◆

LORENZO FERRERO
COMPOSITEUR /
PRÉSIDENT DU CIAM

ACTIVITÉ RÉGIONALE

Le CIAM établit actuellement une Alliance Asie-Pacifique; l'Australie, le Japon et la Nouvelle-Zélande ont apporté leur soutien et encouragent d'autres pays à se joindre à l'initiative.

En août 2015, les membres de l'ALCAM se sont réunis au Guatemala pour promouvoir le développement des industries musicales et discuter des développements de la plateforme d'octroi de licences Latinautor. En janvier 2016, la PACSA, en collaboration avec le CIAM et la société d'auteurs du Rwanda (RSAU), ont organisé une formation fructueuse intitulée « Author-to-Author » à Kigali pour les auteurs et compositeurs rwandais. Les représentants du CIAM et de la PACSA ont rencontré le ministre rwandais de la Culture pour progresser sur la question de la rémunération équitable et du droit de suite.

COOPÉRATION AVEC W&DW

Afin de renforcer la collaboration avec Writers & Directors Worldwide, le Président du CIAM, Lorenzo Ferrero, a assisté au congrès 2015 de W&DW à Pékin. Il a informé les délégués de l'initiative FTM et a rencontré la délégation de l'OMPI, l'Office de la propriété intellectuelle de l'ambassade britannique, et des représentants de la Fédération chinoise des cercles littéraires et artistiques et de la Music Copyright Society of China. ◆



1966

Audiovisuel : CIADLV
Création des Conseils
Internationaux
des Auteurs
et Compositeurs
Dramatiques et
des Conseils des
Auteurs Littéraires, qui
deviendront le CIADLV.

2013

Le CIADLV est
rebaptisé Writers &
Directors Worldwide,
renforçant ainsi la
visibilité des auteurs
audiovisuels au niveau
international.

Writers & Directors Worldwide

LA CAMPAGNE AUDIOVISUELLE

Cette nouvelle campagne a pour objectif de sensibiliser les acteurs concernés et le grand public à l'absence de rémunération équitable pour les scénaristes et les réalisateurs dans la plupart des pays. Elle informe et sensibilise tout en proposant une modification simple de la loi: en accordant un droit incessible et inaliénable à rémunération aux créateurs audiovisuels, les pays peuvent mettre les droits des scénaristes et réalisateurs sur un pied d'égalité avec ceux des autres acteurs du secteur. Pour plus de détails: www.theaudiovisualcampaign.org.

CONGRÈS DE W&DW (PÉKIN)

Pour la première fois, le congrès annuel de W&DW s'est déroulé en Chine. Le Président de W&DW, Yves Nilly, a accueilli plus de 80 délégués à cette réunion parmi lesquels des créateurs locaux, des journalistes et des représentants de l'Administration nationale chinoise du droit d'auteur, dont Tang Zhaozhi, Directeur Général adjoint de la division du droit d'auteur, et Wang Ziqiang, Directeur Général de la division des politiques et réglementations. La réunion s'est également déroulée en présence de Mao Xiaomao, Secrétaire Général de la China Film Copyright Association, avec lequel Yves Nilly a signé un protocole d'accord établissant un partenariat pour soutenir les créateurs audiovisuels dans la région. Pour plus de détails: www.writersanddirectorsworldwide.org.



◆◆◆
**“La campagne
audiovisuelle est
un objectif clé.
Sans cette obligation
légale de verser
une rémunération,
la plupart
des auteurs ne
reçoivent aucune
part des revenus
générés par
leur œuvre.”**

◆◆◆
YVES NILLY
ÉCRIVAIN /
PRÉSIDENT DE W&DW

PLAIDER LA CAUSE DES AUTEURS À L'OMPI

À l'occasion de la 55^e Assemblée Générale de l'OMPI en octobre, W&DW, la Fédération internationale des associations des producteurs de films (FIAPF) et la CISAC ont organisé, en présence de plusieurs créateurs, une table ronde intitulée « Cadrer les rêves: la coopération créative dans le processus de réalisation d'un film ». Le panel a réuni la scénariste britannique Olivia Hetreed, le producteur Andy Paterson, le producteur indien Bobby Bedi, la réalisatrice sénégalaise Angèle Diabang et le scénariste et romancier français Benjamin Legrand, aux côtés d'Yves Nilly et Bertrand Moullier, expert en charge des affaires internationales pour la FIAPF. « Nous voulions partager nos expériences sur le processus de réalisation d'un film, a déclaré Yves Nilly. Ce processus requiert une longue chaîne créative qui peut prendre des années à se concrétiser et dans laquelle les créateurs et les producteurs doivent collaborer pour réussir. Le rôle du droit d'auteur est de protéger cette chaîne et ces relations. » ◆



1978

Arts visuels : CIAGP

Lors du Congrès de Toronto, le Conseil International des Créateurs des Arts Graphiques, Plastiques et Photographiques (connu sous son acronyme français CIAGP) devient le troisième conseil international d'auteurs de la CISAC.

2013

La CISAC, aux côtés du GESAC et d'EVA, lance la campagne internationale pour le droit de suite.

CIAGP

LE DROIT DE SUITE

La campagne internationale pour le droit de suite, qui accorde aux artistes visuels un petit pourcentage du prix lorsque leur œuvre est revendue par une salle de vente ou une galerie d'art, a pris une nouvelle dimension grâce au travail de lobbying mené par la CISAC, le GESAC, EVA et plusieurs sociétés d'arts visuels en vue d'obtenir son adoption universelle. En juin 2015, à l'occasion d'un atelier organisé durant la 30^e session du SCCR de l'OMPI, le Professeur de droit Sam Ricketson de l'Université de Melbourne a présenté une étude universitaire préconisant l'établissement d'un nouveau traité international. Suite à un travail de lobbying intensif, le droit de suite a été officiellement ajouté à l'ordre du jour du SCCR de l'OMPI. En octobre 2015, les partisans de la campagne, dont le célèbre sculpteur et Vice-Président de la CISAC Ousmane Sow, ont organisé une session technique intitulée « Le droit de suite: agir efficacement en faveur des artistes visuels » en vue d'expliquer le fonctionnement du droit aux délégués de l'OMPI. La délégation a rencontré le Directeur Général de l'OMPI, Francis Gurry, pour promouvoir la campagne.

CONGRÈS DU CIAGP (BUENOS AIRES)

Le droit de suite a également figuré parmi les questions prioritaires inscrites à l'ordre du jour du congrès annuel du CIAGP organisé à Buenos Aires, en Argentine. Le congrès a attiré des



◆◆

“En tant qu'artistes, nous avons le devoir de lutter pour le droit de suite, qui est une cause juste et nécessaire.”

◆◆

HERVÉ DI ROSA
ARTISTE VISUEL /
PRÉSIDENT DU CIAGP

invités de marque, dont la sénatrice Norma Morandini, qui a exprimé son engagement en faveur du projet de loi sur le droit de suite actuellement à l'étude au Sénat argentin. À l'invitation du Bureau régional Amérique latine et Caraïbes de la CISAC et de plusieurs sociétés AGP (ADAGP, VEGAP, BILD-KUNST et EVA), un groupe de coopération a été créé pour renforcer la gestion collective des arts visuels dans six pays: l'Argentine, le Brésil, Cuba, le Chili, le Mexique et l'Uruguay.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Le CIAGP suit de près l'impact des développements technologiques sur les arts visuels. Lors de son congrès en 2015, l'ADAGP a présenté le projet sur les empreintes numériques. Cet outil permettra aux sociétés d'arts visuels de contrôler l'utilisation de leurs répertoires en ligne. Les discussions sont en cours pour définir le meilleur cadre juridique, technique, financier et de gouvernance pour le développement de cet outil prometteur. Les participants au CIAGP ont également discuté d'un nouveau modèle de perception des droits pour l'utilisation de matériel protégé par le droit d'auteur sur les réseaux sociaux. ◆

18 sociétés
dans 2 pays

CANADA/
ÉTATS-UNIS

16,7 %
des perceptions
1,3 Md€

49 sociétés
dans 25 pays

AMÉRIQUE
LATINE ET
CARAÏBES

6,7 %
des perceptions
530 M€

230
sociétés
dans 120
pays

PRÉSENCE MONDIALE

103 sociétés
dans 47 pays

EUROPE

61,3 %
des perceptions
4,9 Md€

28 sociétés
dans 17 pays

ASIE- PACIFIQUE

14,6 %
des perceptions
1,2 Md€

33 sociétés
dans 29 pays

AFRIQUE

0,7 %
des perceptions
53 M€

Les Bureaux régionaux de la CISAC en Afrique (Burkina Faso), Asie-Pacifique (Chine), Europe (Hongrie) et Amérique latine et Caraïbes (Chili) permettent à l'organisation de mettre à profit son expertise internationale pour répondre aux enjeux régionaux, nationaux et locaux de ses 230 membres dans 120 pays.

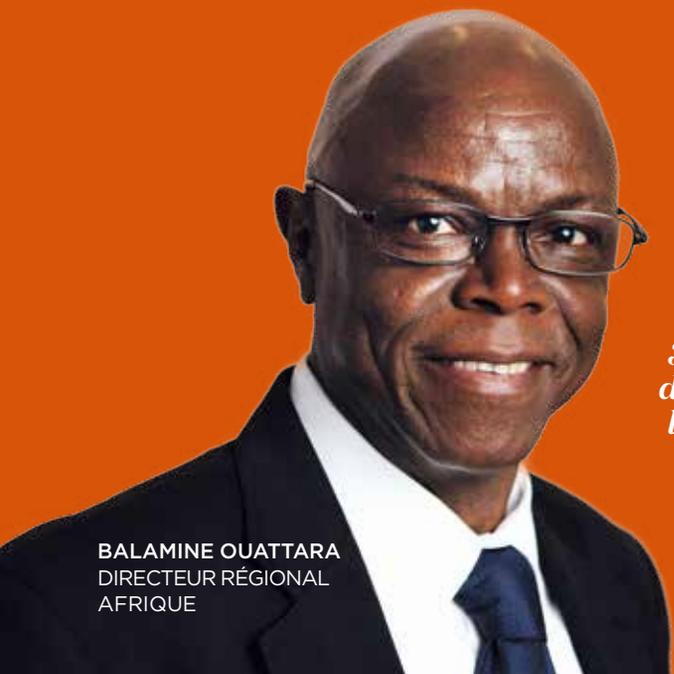
africaine

La priorité de la CISAC est de continuer d'accroître la part des droits perçus en Afrique, qui représente aujourd'hui près de 1 % de la totalité des perceptions mondiales. Cette volonté se traduit par l'assistance fournie et les formations dispensées à ses 33 sociétés membres dans les domaines de la copie privée et des droits audiovisuels.

LA COPIE PRIVÉE

Dans les trois pays africains – Burkina Faso, Algérie et Cameroun (pour le répertoire littéraire) – où elle a été appliquée, la rémunération pour copie privée génère à elle seule plus de 60 % des revenus de toutes les sociétés concernées. Elle représente le principal levier de développement de la gestion collective en Afrique.

Le Bureau régional organise des formations pour des sociétés dans les pays où le cadre juridique de la rémunération pour copie privée existe mais où celle-ci n'est pas effective: pour les réalisateurs en Angola, en juillet 2015; pour douze sociétés francophones en partenariat avec l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie) en Côte d'Ivoire fin 2015; et pour le personnel technique de plusieurs sociétés anglophones en 2016.



BALAMINE OUATTARA
DIRECTEUR RÉGIONAL
AFRIQUE



La voix des créateurs

PROVERB

Auteur-interprète
SAMRO / Afrique du Sud

*“Le droit d’auteur
dans le domaine musical
est l’un des aspects les plus
importants de notre industrie.
Nous devons apprendre à
créer un revenu durable grâce
à la composition de musique
et au droit d’auteur, et
transmettre ce que nous
savons aux futurs
compositeurs.”*

La CISAC apporte son soutien au Maroc et à la Côte d’Ivoire via un travail de sensibilisation auprès des pouvoirs publics. Les deux pays ont été choisis comme pays pilotes pour la mise en œuvre de la rémunération pour copie privée.

Au Nigéria, la CISAC a signé une lettre conjointe avec l’IFRRO, la CIEM et le BIEM demandant au gouvernement d’introduire une rémunération pour copie privée. La CISAC a également présenté ses observations au gouvernement nigérian à propos d’un projet de loi sur le droit d’auteur.

LES DROITS AUDIOVISUELS

Afin de renforcer les compétences dans le domaine de la gestion des droits audiovisuels, le Bureau régional pour l’Afrique organise des sessions de formation. La première est prévue

en mai 2016 à Alger, en collaboration avec la société algérienne ONDA, et sera destinée au personnel technique d’une dizaine de sociétés membres. La seconde session aura lieu en juillet 2016 en Namibie et s’adressera aux Directeurs Généraux.

RENFORCER LES CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES DES SOCIÉTÉS

Afin de renforcer les capacités opérationnelles des sociétés à percevoir efficacement les droits d’auteur, le programme de partenariat technique lancé en 2013 sur les méthodes de documentation des répertoires, de perception et de répartition des revenus, se poursuit. Le BUMDA (Mali), le BCDA (Congo), la ZAMCOPS (Zambie), la NASCAM (Namibie) et l’UPRS (Ouganda) en ont déjà bénéficié. En soutien de ce programme, un

document technique est en cours d’élaboration pour servir de base commune à ces sessions.

Avec le soutien de l’OIF, la CISAC a publié un manuel technique à l’intention de ses membres francophones sur le rôle des juges et des magistrats dans l’application de mesures garantissant le respect des droits d’auteur. Ce manuel, écrit par André Lucas, Professeur de droit à l’Université de Nantes, sera traduit en anglais.

En janvier 2016, la CISAC et le Conseil International des Créateurs de Musique (CIAM) se sont joints à l’Alliance panafricaine des auteurs-compositeurs (PACSA) pour quatre jours de séminaire à Kigali, au Rwanda, pour améliorer la gestion collective et sensibiliser les auteurs à leurs droits.

LOBBYING

Engagée à améliorer les cadres juridiques pour la protection des droits d’auteur, la CISAC a adressé ses commentaires à la Commission nigériane du droit d’auteur en février 2016, à propos de la proposition de modernisation du cadre juridique dans le pays. La CISAC a réaffirmé qu’elle soutenait deux dispositions essentielles prévues pour les auteurs dans la future loi: le droit de suite et la rémunération pour copie privée. La CISAC a également soutenu sa société membre SAMRO dans le cadre d’une initiative similaire en Afrique du Sud.

NORMES PROFESSIONNELLES

Dirigé par la SAMRO en Afrique du Sud, le projet de base de données panafricaine, qui facilitera la perception des redevances pour l’utilisation du répertoire africain en Afrique et au-delà, a été formellement approuvé par le Comité Exécutif du Comité Africain de la CISAC en février 2016. Le principe de projet pilote avec la société nigériane COSON a été adopté fin 2015. Un rapport d’avancement sur ce projet sera présenté lors de la prochaine réunion du Comité Africain en juillet 2016. ♦

AP Asie-pacifique



BENJAMIN NG
DIRECTEUR RÉGIONAL
ASIE-PACIFIQUE

Soutenir la croissance des organisations de gestion collective en développement, promouvoir les campagnes pour le droit de suite et la rémunération équitable des créateurs audiovisuels, et mener des actions de lobbying pour encourager la promulgation de lois et de politiques favorables au droit d'auteur: telles sont les priorités de la CISAC en Asie-Pacifique.

ACTIONS NATIONALES

Le Comité Asie-Pacifique s'est réuni à Manille et à Sydney en 2015 pour discuter d'un projet de coopération visant à améliorer les capacités opérationnelles des sociétés et à renforcer les activités de promotion de la cause des auteurs dans la région. Les débats ont principalement porté sur la rémunération équitable des créateurs et l'octroi de licences musicales pour les services en ligne, la radiodiffusion et le satellite.

Le Bureau régional Asie-Pacifique s'attache en priorité à soutenir les activités des sociétés en développement telles que la WAMI (Indonésie), la JASPAR (Japon), la MACA (Macao), la MOSCAP (Mongolie) et la MCT (Thaïlande). En 2015, la MACA est devenue membre de la CISAC, reflétant les améliorations significatives de la société dans le domaine de l'octroi de licences, en particulier concernant les casinos de Macao. La WAMI

La voix des créateurs

CHAN SIU KEI
Compositeur-Parolier
CASH / Hong Kong



*“La protection
des droits d’auteur
est ce qui préoccupe
le plus les auteurs,
afin d’éviter l’exploitation
de nos œuvres et obtenir
la rémunération que
nous méritons.”*

a également considérablement augmenté ses perceptions de droits d’auteur, ce qui lui a permis, pour la première fois, de répartir des redevances à des sociétés étrangères. La CISAC s’est engagée auprès des autorités nationales pour développer ses activités de promotion de la cause des auteurs dans de nombreux pays, notamment en Chine, au Brunei Darussalam, en Inde, en Indonésie, au Japon, en Corée du Sud, à Macao, en Mongolie, aux Philippines, à Singapour, à Taiwan et en Thaïlande.

En Chine, la CISAC concentre ses efforts sur la réforme en cours du droit d’auteur en menant un travail de lobbying en faveur du droit de suite et de la modification de loi sur la paternité des œuvres audiovisuelles. Le Bureau régional travaille avec la société membre chinoise MCSC en vue d’obtenir de meilleurs tarifs pour les droits de radiodiffusion. En Indonésie, la CISAC collabore avec la WAMI pour

améliorer la transparence, la précision et l’efficacité des règles de perception et de répartition dans le pays.

En Inde, la CISAC soutient la création d’une nouvelle société audiovisuelle qui a récemment été accréditée par le ministère des Affaires institutionnelles. Au Japon, la CISAC soutient la campagne de la JASPAR pour le droit de suite des artistes visuels. En Corée du Sud, la CISAC aide à résoudre les conflits entre la KOMCA et la nouvelle société musicale dans les domaines de la radiodiffusion et de la répartition, et plaide pour l’introduction de la rémunération pour copie privée.

LE DROIT DE SUITE

La CISAC mène des activités de lobbying dans la région en faveur du droit de suite des artistes visuels. L’introduction du droit de suite est actuellement prévue dans un projet de loi qui doit venir amender la Loi chinoise sur le droit d’auteur.

La CISAC a mené un lobbying actif auprès des autorités chinoises pour s’assurer qu’il sera adopté tel quel. Une brochure d’information intitulée « La protection des œuvres artistiques par le droit d’auteur » a été traduite en chinois et sera diffusée aux artistes visuels en 2016. Au Japon, la CISAC a organisé un séminaire sur l’adoption du droit de suite dans la loi sur le droit d’auteur. Le Bureau régional mène également une campagne en faveur de l’introduction du droit de suite en Inde, à Singapour et aux Philippines.

RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE DES CRÉATEURS AUDIOVISUELS

En 2015, Writers & Directors Worldwide a lancé la campagne audiovisuelle pour la rémunération équitable des scénaristes et des réalisateurs lors de son congrès organisé à Pékin. La CISAC travaille en étroite collaboration avec une société d’auteurs chinoise pour encourager la création d’une société audiovisuelle. Une étude universitaire sur « La rémunération secondaire des créateurs audiovisuels » est en cours de préparation et sera largement diffusée aux créateurs audiovisuels en 2016. ♦

europe

Au vu des récentes initiatives de la Commission européenne et de plusieurs législateurs nationaux dans le domaine du droit d'auteur, la promotion de la gestion collective efficace des droits est au cœur des activités de la CISAC en Europe. En Europe centrale et orientale, le Bureau régional joue un rôle actif pour renforcer la protection des droits d'auteur et promouvoir les meilleures pratiques internationales.

RÉPONDRE AUX INITIATIVES EUROPÉENNES

La CISAC a mené un lobbying actif pour s'assurer que la future réforme du droit d'auteur proposée par la Commission européenne prenne en compte les droits et les intérêts des auteurs. La CISAC, en coordination avec le GESAC, la SAA et EVA, a répondu aux consultations européennes sur la directive « Câble et Satellite » et sur les plateformes en ligne (*lire la rubrique « Affaires publiques et juridiques » pour en savoir plus*).

LOBBYING ET ACTIVITÉS JURIDIQUES

La CISAC est en contact permanent avec les autorités locales sur les réformes législatives et la gestion collective. En Ukraine, la CISAC et d'autres organisations internationales ont contribué à initier une réforme législative et à promouvoir un nouveau projet de loi visant à améliorer la gestion collective dans

MITKO
CHATALBASHEV
DIRECTEUR RÉGIONAL
EUROPE



La voix des créateurs

MICHELLE LEONARD
Auteur-Interprète
GEMA / Allemagne

***“Dans un monde
où les marchés
financiers imposent
leurs lois, n’oublions
pas les créateurs :
la musique ne peut
exister que si
les auteurs sont
soutenus.”***

un pays qui compte une vingtaine d’OGC. En outre, la question du manque d’efficacité des « guichets uniques » et du système de gestion collective a été soulevée devant les représentants du gouvernement en Moldavie et au Kazakhstan. En Macédoine, la CISAC a mené avec succès un travail de lobbying auprès du gouvernement en vue de supprimer les modifications introduites en septembre 2015 et qui portent atteinte à la Loi sur le droit d’auteur. En Turquie, la CISAC, aux côtés de l’IFPI et des OGC turques, a envisagé des actions de lobbying communes en vue d’améliorer l’efficacité du cadre du droit d’auteur. En Russie, la CISAC a continué de suivre de près les initiatives législatives envisagées. En février 2016, la CISAC a rencontré des représentants du Service fédéral russe de la propriété intellectuelle (ROSPATENT) en vue d’examiner ces initiatives. En mars 2016, le Directeur Régional a évoqué

les solutions de « guichet unique » pour l’octroi de licences en Europe orientale, à l’occasion de la conférence sur les licences collectives étendues organisée par l’OMPI et le ministère polonais de la Culture à Varsovie.

Le Bureau européen de la CISAC a également joué un rôle actif dans la promotion du droit de suite des artistes visuels. En octobre 2015, la CISAC et son membre russe UPRAVIS ont co-organisé le premier événement international destiné à promouvoir le droit de suite en Russie, dans le cadre du 39^e Salon russe des antiquaires. En Pologne, la CISAC a rencontré le ministère de la Culture et est en contact avec la société d’arts visuels polonaise ZPAP en vue de renforcer la protection de ce droit.

GOUVERNANCE ET BONNES PRATIQUES

Le Bureau européen investit des moyens importants dans les contrôles de

conformité et la promotion des meilleures pratiques internationales pour s’assurer que ses membres adhèrent aux Règles Professionnelles et aux Résolutions Obligatoires de la CISAC.

Le modèle de gouvernance de la CISAC a été présenté par le Directeur Régional Europe à l’occasion de la conférence OMPI-ORDA (organe de surveillance roumain) sur la gestion collective, organisée en mai 2015 en Roumanie, et par le Directeur des Normes et Règles Professionnelles, lors du congrès CIEM-PECO organisé en Turquie en septembre 2015. En novembre 2015, 19 sociétés d’auteurs, issues principalement d’Europe centrale et orientale, ont assisté au séminaire de formation annuel organisé à Budapest par la CISAC et le BIEM sur les Résolutions Obligatoires pour les sociétés musicales.

COMITÉ EUROPÉEN

En avril 2016, plus de 100 représentants de sociétés d’auteurs invités par les membres bulgares MUSICAUTOR et FILMAUTOR et venus de toute l’Europe se sont réunis à Sofia, en Bulgarie, pour assister à la réunion annuelle du Comité Européen de la CISAC. Les débats ont porté sur les dernières initiatives européennes et les récentes décisions de la Cour de Justice de l’Union européenne dans le domaine du droit d’auteur, la situation aux États-Unis, l’octroi de licences transfrontalières en ligne pour les œuvres musicales, et la proposition de réforme de la gouvernance de la CISAC. ♦

Amérique latine & Caraïbes

*En Amérique latine,
le travail de
promotion de la CISAC
s'est traduit par des
avancées juridiques
significatives en
ce qui concerne les
droits des créateurs.
La formation et le
soutien technique aux
membres restent des
domaines prioritaires
pour la CISAC.*

PROMOTION DES DROITS

La CISAC défend les droits d'auteur en menant un lobbying direct auprès des législateurs et des gouvernements et en plaidant la cause des créateurs lors de conférences internationales.

Cette année, le Directeur Régional Amérique latine et Caraïbes de la CISAC a participé au séminaire de formation OMPI/SGAE au Pérou et au séminaire intitulé « Le droit d'auteur en Amérique latine: enjeux, défis et tendances pour les auteurs » pour la rémunération inaliénable des auteurs audiovisuels, organisé en Espagne. Il est également intervenu lors des journées du droit d'auteur consacrées aux réalisateurs brésiliens à Rio de Janeiro et à Sao Paulo.

Dans le cadre de la campagne pour la rémunération des créateurs

SANTIAGO SCHUSTER
DIRECTEUR RÉGIONAL
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

“Utiliser une œuvre sans autorisation est pire qu’un crime, c’est un manque de respect pour l’artiste.”

La voix des créateurs

EDUARDO KOBRA
Artiste Visuel
AUTVIS / Brésil

audiovisuels, le comité ad hoc de la Chambre des députés du Chili a unanimement approuvé un projet de loi, en juin 2015, qui accorde aux auteurs audiovisuels un droit inaliénable à rémunération pour la communication publique de leurs œuvres. Le projet de loi est actuellement en attente d’approbation par le Sénat. En Argentine, la Chambre des députés examine un projet de loi sur le droit de suite des artistes visuels. La CISAC est activement impliquée dans les deux campagnes.

En Équateur, le Directeur Régional a rencontré des hauts représentants du gouvernement, y compris le Président de l’Assemblée nationale, en vue de promouvoir des modifications favorables à la Loi sur le droit d’auteur et d’examiner les meilleurs exemples régionaux.

COOPÉRATION RÉGIONALE

En Colombie, un accord de coopération a été signé en décembre 2015 entre la CISAC, la société membre colombienne SAYCO, le ministre de l’Intérieur et le Directeur Général du Bureau du droit d’auteur. L’accord vise à améliorer les capacités opérationnelles de la SAYCO et à appliquer les meilleures pratiques en termes de transparence, d’efficacité et de bonne gouvernance. D’autres gouvernements de la région manifestent également un intérêt pour ce modèle de coopération.

En octobre 2015, le Programme de coopération de la CISAC pour l’Amérique centrale, établi par le protocole d’accord de Mexico, a soutenu la société locale ACAM dans ses négociations avec les radiodiffuseurs et télédiffuseurs costariciens et panaméens dans le but

de conclure un accord de licence pour les répertoires musicaux.

SOUTIEN OPÉRATIONNEL ET FORMATION

La CISAC a également organisé des formations et apporté un soutien opérationnel à ses membres.

En août 2015, la CISAC a participé à une réunion des sociétés caribéennes organisée par l’association régionale ACCS, durant laquelle l’octroi de licences a été évoqué avec le Bureau des négociations commerciales de la CARICOM.

Le Bureau régional a apporté son soutien à la société jamaïcaine JACAP concernant les nouvelles modifications de la réglementation des OGC. Au Pérou et en République dominicaine, la CISAC a conseillé ses membres APDAYC et SGADECOM en matière de gouvernance et de bonnes pratiques. En conséquence, ces sociétés ont modifié leur structure de gouvernance pour autoriser les éditeurs à participer à leur Conseil d’administration.

Au Chili, la CISAC a organisé une formation sur les Règles Professionnelles et les Résolutions Obligatoires et sur la documentation et la répartition, à laquelle ont participé une quinzaine de sociétés d’Amérique latine.

La CISAC soutient la création de quatre nouvelles sociétés audiovisuelles: la DASC (réalisateurs) et la REDES (scénaristes) en Colombie, et la DBCA (réalisateurs) et l’AR (scénaristes) au Brésil.

La CISAC collabore étroitement avec plusieurs établissements universitaires en Amérique latine en vue de devenir l’autorité centrale sur les droits d’auteur, la gestion collective et les sujets connexes. L’organisation a établi des relations privilégiées avec un réseau de dix universités dans la région. ♦

SOCIÉTÉS MEMBRES DE LA CISAC

◆ AFRIQUE ◆

| Société | Statut | Répertoire | Pays/territoire |
|-----------|--------|------------|-----------------|
| DALRO | M | L | AFRIQUE DU SUD |
| SAMRO | M | MU | AFRIQUE DU SUD |
| ONDA | M | MU | ALGÉRIE |
| SADIA | M | MU | ANGOLA |
| UNAC-SA | P | MU, AV, D | ANGOLA |
| BUBEDRA | M | MU | BÉNIN |
| BBDA | M | MU | BURKINA FASO |
| SOCILADRA | M | D | CAMEROUN |
| CMC | M | MU | CAMEROUN |
| BCDA | M | MU | CONGO |
| BURIDA | M | MU | CÔTE D'IVOIRE |
| SACERAU | M | MU | ÉGYPTE |
| BGDA | M | MU | GUINÉE |
| MASA | M | MU | ÎLE MAURICE |
| MCSK | M | MU | KENYA |
| OMDA | M | MU | MADAGASCAR |
| COSOMA | M | MU | MALAWI |
| BUMDA | M | MU | MALI |
| BMDA | M | MU | MAROC |
| SOMAS | M | MU | MOZAMBIQUE |
| NASCAM | M | MU | NAMIBIA |
| BNDA | M | MU | NIGER |
| COSON | P | MU | NIGÉRIA |
| MCSN | M | MU | NIGÉRIA |
| UPRS | M | MU | OUGANDA |
| RSAU | P | MU | RWANDA |
| BSDA | M | MU | SÉNÉGAL |
| SACS | M | MU | SEYCHELLES |
| COSOTA | M | MU | TANZANIE |
| BUTODRA | M | MU | TOGO |
| OTPDA | M | MU | TUNISIE |
| ZAMCOPS | M | MU | ZAMBIE |
| ZIMURA | M | MU | ZIMBABWE |

◆ ASIE-PACIFIQUE ◆

| Société | Statut | Répertoire | Pays/territoire |
|-----------|--------|------------|------------------------|
| VISCOPY | M | AGP | AUSTRALIE |
| ASDACS | M | AV | AUSTRALIE |
| AWGACS | M | AV | AUSTRALIE |
| CAL | P | L | AUSTRALIE |
| AMCOS | A | MU | AUSTRALIE |
| APRA | M | MU | AUSTRALIE |
| BEAT | P | MU | BRUNEI DARUSSALAM |
| MCSC | M | MU | CHINE |
| SACK | M | AGP | CORÉE (RÉPUBLIQUE DE) |
| KOSA | M | L | CORÉE (RÉPUBLIQUE DE) |
| KOMCA | M | MU | CORÉE (RÉPUBLIQUE DE) |
| CASH | M | MU | HONG KONG |
| IPRS | M | MU | INDIE |
| PAPPRI | A | MU | INDONÉSIE |
| WAMI | P | MU | INDONÉSIE |
| APG-Japan | A | AGP | JAPON |
| JASPAR | P | AGP | JAPON |
| JASRAC | M | MU | JAPON |
| MACA | P | MU | MACAO |
| MACP | M | MU | MALAISIE |
| MOSCAP | P | MU | MONGOLIE |
| CPSN | A | MU | NÉPAL |
| MRCSN | P | MU | NÉPAL |
| FILSCAP | M | MU | PHILIPPINES |
| COMPASS | M | MU | SINGAPOUR |
| MÛST | M | MU | TAÏWAN, TAÏPEI CHINOIS |
| MCT | M | MU | THAÏLANDE |
| VCPMC | M | MU | VIETNAM |

◆ CANADA-ÉTATS-UNIS ◆

| Société | Statut | Répertoire | Pays/territoire |
|----------------------------|--------|------------|-----------------|
| CARCC | M | AGP | CANADA |
| CSCS | M | AV | CANADA |
| DRCC | M | AV | CANADA |
| SARTEC | A | AV | CANADA |
| CMRRA | M | MU | CANADA |
| SOCAN | M | MU | CANADA |
| SODRAC | M | MU | CANADA |
| SPACQ | A | MU | CANADA |
| ARS | M | AGP | ÉTATS-UNIS |
| VAGA | M | AGP | ÉTATS-UNIS |
| DGA | A | AV | ÉTATS-UNIS |
| WGA | A | AV | ÉTATS-UNIS |
| The Author's Registry Inc. | A | L | ÉTATS-UNIS |
| AMRA | M | MU | ÉTATS-UNIS |
| ASCAP | M | MU | ÉTATS-UNIS |
| BMI | M | MU | ÉTATS-UNIS |
| SESAC Inc. | M | MU | ÉTATS-UNIS |

◆ EUROPE ◆

| Société | Statut | Répertoire | Pays/territoire |
|-------------------|--------|------------|----------------------|
| BILD-KUNST | M | AGP | ALLEMAGNE |
| GEMA | M | MU | ALLEMAGNE |
| SDADV | P | AV | ANDORRE |
| ARMAUTHOR | M | D | ARMÉNIE |
| BILDRECHT | M | AGP | AUTRICHE |
| VDFS | M | AV | AUTRICHE |
| LITERAR-MECHANA | M | L | AUTRICHE |
| AKM | M | MU | AUTRICHE |
| AUSTRO-MECHANA | M | MU | AUTRICHE |
| AAS | M | MU | AZERBAÏDJAN |
| NCIP | M | MU | BÉLARUS |
| SOFAM | M | AGP | BELGIQUE |
| SABAM | M | MU | BELGIQUE |
| GESAC | A | NA | BELGIQUE |
| AMUS | P | MU | BOSNIE-HERZÉGOVINE |
| SQN | M | MU | BOSNIE-HERZÉGOVINE |
| FILMAUTOR | M | AV | BULGARIE |
| MUSICAUTOR | M | MU | BULGARIE |
| DHFR | P | AV | CROATIE |
| HDS-ZAMP | M | MU | CROATIE |
| COPY-DAN BILLEDER | M | AGP | DANEMARK |
| KODA | M | MU | DANEMARK |
| VEGAP | M | AGP | ESPAGNE |
| DAMA | M | AV | ESPAGNE |
| SGAE | M | MU | ESPAGNE |
| EAU | M | MU | ESTONIE |
| UPRAVIS | P | AGP | FÉDÉRATION DE RUSSIE |
| RAO | M | MU | FÉDÉRATION DE RUSSIE |
| RUR | P | AV | FÉDÉRATION DE RUSSIE |
| KUVASTO | M | AGP | FINLANDE |
| KOPIOSTO | M | AV | FINLANDE |
| SANASTO | P | L | FINLANDE |
| UFW | A | L | FINLANDE |
| TEOSTO | M | MU | FINLANDE |
| ADAGP | M | AGP | FRANCE |
| SAIF | M | AGP | FRANCE |
| SACD | M | AV | FRANCE |
| SCAM | M | AV | FRANCE |
| SGDL | A | L | FRANCE |
| SACEM | M | MU | FRANCE |
| SACENC | M | MU | FRANCE |

... EUROPE ...

| <i>Société</i> | <i>Statut</i> | <i>Répertoire</i> | <i>Pays/territoire</i> |
|------------------------------|---------------|-------------------|-------------------------------|
| GCA | M | MU | GÉORGIE |
| ATHINA-SADA | P | AV, D | GRÈCE |
| SOPE | M | D | GRÈCE |
| AEPI | M | MU | GRÈCE |
| AUTODIAHIRISI | P | MU | GRÈCE |
| HUNGART | M | AGP | HONGRIE |
| FILMJUS | M | AV | HONGRIE |
| ARTISJUS | M | MU | HONGRIE |
| STEF | M | MU | ISLANDE |
| IVARO | M | AGP | IRLANDE |
| SDCSI | P | AV | IRLANDE |
| IMRO | M | MU | IRLANDE |
| TALI | M | AV | ISRAËL |
| ACUM | M | MU | ISRAËL |
| SIAE | M | MU | ITALIE |
| KazAK | M | MU | KAZAKSTAN |
| Kyrgyzpatent | M | MU | KIRGHIZISTAN |
| AKKA-LAA | M | MU | LETTONIE |
| LATGA | M | MU | LITUANIE |
| SACEM LUXEMBOURG | M | MU | LUXEMBOURG |
| ZAMP - Macédoine | M | MU | MACÉDOINE (ARYM) |
| AsDAC | M | MU | MOLDAVIE |
| PAM CG | M | MU | MONTÉNÉGR |
| BONO | M | AGP | NORVÈGE |
| TONO | M | MU | NORVÈGE |
| GAI UZ | M | MU | OUZBÉKISTAN |
| PICTORIGHT | M | AGP | PAYS-BAS |
| VEVAM | M | AV | PAYS-BAS |
| LIRA | M | L | PAYS-BAS |
| BUMA | M | MU | PAYS-BAS |
| STEMRA | M | MU | PAYS-BAS |
| ZAPA | M | AV | POLOGNE |
| ZAIS | M | MU | POLOGNE |
| SPA | M | MU | PORTUGAL |
| GESTOR | M | AGP | RÉPUBLIQUE TCHÈQUE |
| DILIA | M | AV | RÉPUBLIQUE TCHÈQUE |
| OSA | M | MU | RÉPUBLIQUE TCHÈQUE |
| UCMR-ADA | M | MU | ROUMANIE |
| ACS | M | AGP | ROYAUME-UNI |
| DACS | M | AGP | ROYAUME-UNI |
| DIRECTORS UK | M | AV | ROYAUME-UNI |
| ALCS | M | L | ROYAUME-UNI |
| The Society of Authors | A | L | ROYAUME-UNI |
| MCPS | M | MU | ROYAUME-UNI |
| PRS | M | MU | ROYAUME-UNI |
| UFFICIO LEGALE | A | NA | SAINT-SIÈGE (ÉTAT DU VATICAN) |
| SOKOJ | M | MU | SERBIE |
| LITA | M | AV | SLOVAQUIE |
| SOZA | M | MU | SLOVAQUIE |
| ZAMP Association of Slovenia | M | L | SLOVENIE |
| SAZAS | M | MU | SLOVENIE |
| BUS | M | AGP | SUÈDE |
| STIM | M | MU | SUÈDE |
| SSA | M | AV | SUISSE |
| SUISSIMAGE | M | AV | SUISSE |
| PROLITTERIS | M | L | SUISSE |
| SUISA | M | MU | SUISSE |
| SETEM | M | AV | TURQUIE |
| MESAM | M | MU | TURQUIE |
| MSG | M | MU | TURQUIE |
| AuPO CINEMA | P | AV | UKRAINE |
| UACRR | M | D | UKRAINE |

... AMÉRIQUE LATINE ... ET CARAÏBES

| <i>Société</i> | <i>Statut</i> | <i>Répertoire</i> | <i>Pays/territoire</i> |
|----------------|---------------|-------------------|------------------------|
| SAVA | M | AGP | ARGENTINE |
| ARGENTORES | M | AV | ARGENTINE |
| DAC | M | AV | ARGENTINE |
| SADAIC | M | MU | ARGENTINE |
| COSCAP | M | MU | BARBADE |
| BSCAP | M | MU | BELIZE |
| SOBODAYCOM | M | MU | BOLIVIE |
| AUTVIS | M | AGP | BRÉSIL |
| ABRAMUS | M | MU | BRÉSIL |
| ADDAF | M | MU | BRÉSIL |
| AMAR | M | MU | BRÉSIL |
| ASSIM | M | MU | BRÉSIL |
| SADEMBRA | M | MU | BRÉSIL |
| SBACEM | M | MU | BRÉSIL |
| SICAM | M | MU | BRÉSIL |
| SOCINPRO | M | MU | BRÉSIL |
| UBC | M | MU | BRÉSIL |
| CREAIMAGEN | M | AGP | CHILI |
| ATN | M | D | CHILI |
| SCD | M | MU | CHILI |
| DASC | P | AV | COLOMBIE |
| SAYCO | M | MU | COLOMBIE |
| ACAM | M | MU | COSTA RICA |
| ADAVIS | A | AGP | CUBA |
| ACDAM | M | MU | CUBA |
| ARTEGESTION | A | AGP | ÉQUATEUR |
| SAYCE | M | MU | ÉQUATEUR |
| SACIM, EGC | M | MU | EL SALVADOR |
| AEI | M | MU | GUATEMALA |
| AACIMH | M | MU | HONDURAS |
| JACAP | M | MU | JAMAÏQUE |
| SOMAAP | M | AGP | MEXIQUE |
| DIRECTORES | M | AV | MEXIQUE |
| SOGEM | M | AV | MEXIQUE |
| SACM | M | MU | MEXIQUE |
| NICAUTOR | M | MU | NICARAGUA |
| SPAC | M | MU | PANAMA |
| APA | M | MU | PARAGUAY |
| APSAV | M | AGP | PÉROU |
| APDAYC | M | MU | PÉROU |
| SGACEDOM | M | MU | RÉPUBLIQUE DOMINICAINE |
| ECCO | M | MU | SAINTE-LUCIE |
| SASUR | M | MU | SURINAME |
| ACCS | A | MU | TRINITÉ ET TOBAGO |
| COTT | M | MU | TRINITÉ ET TOBAGO |
| AGADU | M | MU | URUGUAY |
| LATINAUTOR | A | NA | URUGUAY |
| AUTORARTE | A | AGP | VENEZUELA |
| SACVEN | M | MU | VENEZUELA |

Statut au sein de la CISAC

M = Membre
A = Membre associé
P = Membre provisoire

Répertoire principal:

MU = Musique
AV = Audiovisuel
D = Spectacle vivant
L = Littérature
AGP = Arts visuels
NA = Information non disponible.

N.B. : Les informations relatives au répertoire de chaque société sont basées uniquement sur les chiffres de perceptions fournis par cette société à la CISAC (outil P&C).

Une publication de la Direction de la Communication juin 2016

Photos et crédits:

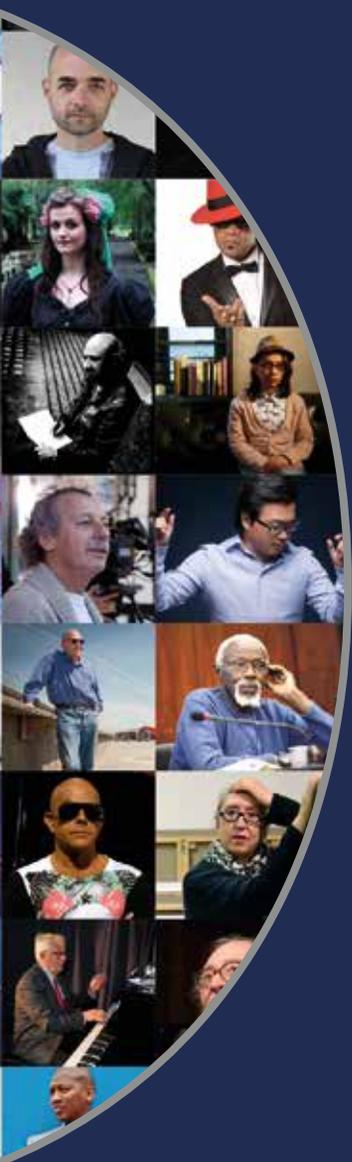
The Soil @Native Rythms; Pedro Abrunhosa @Inacio Ludgero; Paddy Considine @Directors UK; Antonio Victorino Almeida @Inacio Ludgero; Alto Vuelo @DAC; Anne Georget @SCAM; Zuzana Liova @Miro Miklas; Hervé Di Rosa @PSchwartz; Chian Siu Kei @CASH; Paolo Sorrentino Youth @Gianni Florito; Julio Carrasco Bretón @ADAGP; Kiesza @SOCAN; Jean-Michel Jarre @Constantin Mashinskiy; Mario Ribeiro @Felipe Triana; Sanni Kurkisuo @Jenni Salonen; Seung-O Lee @SACK; Ennio Morricone @Muthmedia; Zac Brown @Southern Reel; Haim Bouzaglo @Tali; Wang Yan Chengc @Wang Yan Chengc; Berita @Samro; Giora Chamizer @TALI; Mariela Condo @SAYCE; Zac Brown @Southern Reel; PSY @YG Entertainment; Yves Nilly @Mr. Tu Xiaobai; Marcelo @Lucia Faraig; Eric Clapton @Cecil Offley; @Lorenzo Ferrero; Ismael Lo @Eilon Paz; Kiesza @Renée Cox; Eloi Baudimont @Christophe Toffolo; C. Tarkan @DMC; Alberto Lecchi @DAC; Michelle Leonard @GEMA; Javed Akhtar @Baba Azmi; Julietta Boscolo @ASDACS; Monika Kompanikova @LITA 2014/ Miro Miklas; Andrea Gylfa @STEF; Christel Sundberg @Mikko Harma; Mélanie Del Biasio @SABAM; PACSA @CISAC; @Horacio Maldonado; Gunnar Poroar @STEF; José de Guimaraes @Inacio Ludgero; @Cécile Kayirebwa; Chen Xi @Li Chao; Carlinhos Brown @Imas Pereira; Frank Stella @Kristine Larsen; Imogen Heap @Fiona Garden; Angélique Kidjo @Bex Singleton; John Siddique @The Authors Society; Baz Luhrmann @ASDACS; @M. Fukuoji; Melly Goeslaw @WAMI; Nelly Furtado @Joachim Jonhson; Black Byrd @SAMRO; Thomas Chauke @SAMRO; Graca Morais @Inacio Ludgero; Nikita Mikhailov @RAO; Jenni Vartiainen @Nana Simelius; M Ogolter @VG Bild-Kunst; The Muffinz @SAMRO; The Rythm Junks @Titus Simones; @Angèle Diabang; Black Drawing @UBC; Raimonds Pauls @Aivars Liepins; Christel Sundberg @Mikko Harma; Little Collin @LC Press; Ousmane Sow @C. Rousset; J.J Letria @Inacio Ludgero; Beryl Richards @Directors UK; Rush @SESAC; @Frank Lorient; Celina Murga @DAC; Cheuk Yin @CASH; Juca Novaes @Dani Gurgel; Ntsiki Mazwai @SAMRO; Claire Heuwekemeijer @Tashko Tasseff; Mario Ribeiro @Felipe Triana; Melly Goeslaw @WAMI; Lira @SAMRO; Mi Casa @SAMRO; Gary Tong @CASH; Black Porcelaine @SAMRO; John Hoyland @Brian Benson; Jeremy Olivier @SAMRO; Jerome Mesnager @ADAGP; Teresa Costantini @DAC; Pablo Fendrik @DAC; Lindiwe Maxolo @SAMRO; Carl Wong @CASH; Jonas Sig @STEF; @ADAGP; Alexandra Pakhmutova @A. Kurova; @UBC; Cui Shu @Huang Sanpi; Candy Lo @CASH; Wai @CASH; Vasily Konstatinovich Mischenko @Ivan Zabelin; Karen Shakhnazarov @Mosfilm; Gavin Turk @DACS; Tom Gauld @DACS; Roger Hiorns @Brian Benson; Juan José Campanella @DAC; Hafdis Huld @STEF; Mallu Magalhes @M Camelo; William Boeva @Tom Bertels; SCAM Euhzan Palcy @Matthieu Raffard; Alysha Brilla @SOCAN; Angeles Mastretta @Angeles Mastretta; Proverb @SAMRO; Yan Pei Ming @Santiago Barrio; Manuel Alegre @Inacio Ludgero; Svavar Knutur @STEF; Lay Low @STEF; Wolfram Höll @SSA; Reason @SAMRO; Manuel Rui @Inacio Ludgero; Un Berceau Pour Les Etoiles @Ippy Productions; C. Ragneiour @Grondal Picture; Richard Wentworth Peckham @Brian Benson; Monné Bou @BURIDA; KK @STEF; @Directors UK; Jacques Morelenbaum @S. Brandao; Simon Darlow @Simon Darlow; Robert C. Banda @Robert C.Banda; Ed Sheeran @Ben Watts; Nelly Furtado @Joachim Johnson; Imogen Heap @Fiona Garden; Paul Powell @Ayo Banton; Manuel Rui @Inacio Ludgero; Yan Pei Ming @Santiago Barrio; Jean-Michel Jarre @Constantin Mashinskiy; Angélique Kidjo @Bex Singleton; Javed Akhtar @Baba Azmi; Marcelo @Lucia Faraig; Ousmane Sow @C. Rousset; Balamine Ouattara @Eilon Paz; Thibault de Fontenay @Eilon Paz; Benjamin Ng @Eilon Paz; Gadi Oron @Eilon Paz; José Macarro @Laurent Villeret/Dolce Vita; Mitko Chatalbashev @Eilon Paz; Sylvain Piat @Eilon Paz; Silvina Munich @Eilon Paz; Cécile Roy @LaurentVilleret/Dolce Vita; Santiago Schuster @Eilon Paz; Marisa Gandelman @Claire Beilvert; Eric Baptiste @Eric Parazelli; Javier Gutierrez Vicén @VEGAP; Norma Morandini @CISAC; @Eilon Paz; Eddie Schwartz @Eilon Paz; José de Guimaraes @CISAC; Sam Ricketson @CISAC; Yu Cike @CISAC; Hervé Di Rosa @CISAC; Chinese Government Delegation @CISAC; ALCAM Annual Congress @CISAC; Framing Dreams @Studios Casagrande; @Emmanuel Berrod; @Studios Casagrande; @Mr. Tu Xiaobai; Budapest Seminar Nov 2015 @CISAC; Marc Lhermitte @Claire Beilvert; Gadi Oron and Jean-Michel Jarre @Claire Beilvert; Gadi Oron @Claire Beilvert; Jean-Michel Jarre @Claire Beilvert; Gadi Oron & Irina Bokova @Claire Beilvert; @Claire Beilvert; Jean-Noël Tronc @Claire Beilvert; Angélique Kidjo @Bex Singleton; @RUPTO; @RAO; @Silvina Munich; @SPA; @Dimitar Kyosemarliev; @CISAC; Jean-Michel Jarre @Silvina Munich; Elton Yeung @Silvina Munich; Jeanne Cherhal @Frank Lorient; @Lorenzo Ferrero; Yves Nilly @Inacio Ludgero; Hervé Di Rosa @PSchwartz; Balamine Ouattara @Eilon Paz; Benjamin Ng @Eilon Paz; Chian Siu Kei @CASH; Mikto Chatalbashev @Eilon Paz; Michelle Leonard @GEMA; Santiago Schuster @Eilon Paz; Eduardo Kobra @AUTVIS; Roberto Cossa @ARGENTORES; Berita @Samro; Ismael Lo @Eilon Paz.

Traduction et secrétariat de rédaction:

François Agati; Paz Juan Gutiérrez; Amanda MacBlaine;
Marco Foley/652South.

Conception et réalisation:

 PUBLICORP • 0155 76 1111 • 13935 •



SERVING AUTHORS WORLDWIDE
AU SERVICE DES AUTEURS DANS LE MONDE
AL SERVICIO DE LOS AUTORES EN EL MUNDO

